

Direction générale des services

Défaut

Toutes commissions

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 10 novembre 2016

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (RDD 2016)

Mesdames, messieurs,

Le Département de la Seine-Saint-Denis a choisi depuis près de dix ans de **faire du développement durable le cadre stratégique de l'ensemble de son activité**. Il cherche ainsi à lutter contre les inégalités d'aujourd'hui comme de demain, et à agir pour une plus grande justice sociale, économique et environnementale.

Toutes ses politiques ont donc vocation à intégrer cet enjeu, dans les champs du social, de l'éducation, de la culture, du développement économique et de l'aménagement.

La collectivité formalise cet engagement en faveur du développement durable dans le cadre de son Agenda 21, de sa déclinaison en plusieurs projets thématiques et de ses schémas sectoriels. A travers ces différents plans d'actions, elle cherche à améliorer son impact sur le territoire et à optimiser l'exemplarité de son institution.

Le rapport de développement durable annuel est l'occasion de **valoriser les nombreux progrès ainsi réalisés** et d'anticiper sur les perspectives pour l'année suivante, tout en satisfaisant à l'obligation réglementaire qui concerne les collectivités de plus de 50 000 habitants de présenter un tel rapport en préalable aux débats sur le projet d'activités et de budget.

Pour mettre en valeur la diversité des politiques départementales contribuant aux finalités du développement durable, ce rapport est organisé, sur le modèle des éditions précédentes, autour des 4 objectifs stratégiques de l'Agenda 21 mis à jour en 2012, et sur la base des programmes définis par le dialogue de gestion de la collectivité.

Il fait le point sur les contributions qu'apporte chaque direction de l'administration départementale, à la fois dans le cadre de leur activité récurrente et dans le cadre de projets expérimentaux et d'initiatives exceptionnelles. L'ensemble des services de l'administration ont ainsi été sollicités entre août et octobre 2015 pour apporter leur expertise spécifique en tenant compte des possibilités techniques de collecte des données chiffrées les plus récentes.



Document de synthèse, le rapport de développement durable propose une relecture de l'action du Département spécifiquement au regard des enjeux du développement durable, complémentaire du rapport d'activité des services. **Deux grandes priorités** peuvent être dégagées pour l'année 2016 :

- **La poursuite de la mobilisation exceptionnelle de la collectivité suite à la COP21** : le bilan de la participation du Département à cet événement mondial et historique a montré un fort engagement aussi bien en interne que de la part de tous les acteurs locaux.

- **L'orientation forte des investissements du Département en faveur de la transition écologique**, via l'adoption du Plan de mobilité durable et du Plan « Réinventons nos parcs ».

Ces deux engagements volontaires du Département sont représentatifs de la capacité de notre collectivité à se saisir des enjeux d'avenir, au service de la qualité de vie sur le long terme en Seine-Saint-Denis. Bien d'autres initiatives, répondant aux besoins ou aux attentes des habitants, pourraient encore être citées, qu'il s'agisse de l'élaboration d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire dans tous les collèges du Département, ou de la modernisation numérique des services du Département pour offrir des services publics plus efficaces et plus accessibles à tous.

Cette vision détaillée est accessible dans le Rapport de développement durable, construit sur la base d'une contribution de l'ensemble des services départementaux.

Le Président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE
Edition 2016



Sommaire

Editos		p. 4
Développement durable : les priorités du Département		p. 5
Orientation 1 – Egalité et promotion sociale		p. 6
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROMOTION DU TERRITOIRE	p. 7	
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, EMPLOI ET FORMATION	p. 8	
INSERTION		p. 10
CULTURE	p. 11	
PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHIVES	p. 12	
SPORTS ET LOISIRS	p. 13	
→Projet social départemental : projets territoriaux et « innovation sociale »		p. 14
ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE		p. 16
PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE, PLANIFICATION FAMILIALE	p. 18	
AIDE SOCIALE À L'ENFANCE	p. 20	
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	p. 21	
PROMOTION DES DROITS FONDAMENTAUX		p. 22
PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ		p. 23
PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES		p. 24
PERSONNES ÂGÉES	p. 25	
PERSONNES HANDICAPÉES	p. 27	
→Projet éducatif départemental		p. 29
ACCUEIL DES COLLÉGIENS ET DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE	p. 32	
Orientation 2 – Un nouveau modèle urbain métropolitain		p. 34
→Plan climat énergie départemental et participation du Département à la COP21		p. 35
RÉSEAU ROUTIER, MOBILITÉ DURABLE ET TRANSPORTS EN COMMUN	p. 38	
CADRE DE VIE, AMÉNAGEMENT, POLITIQUE DE LA VILLE ET HABITAT	p. 40	
→Projet d'écologie urbaine		p. 42
ASSAINISSEMENT ET QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN	p. 44	
BIODIVERSITÉ ET NATURE EN VILLE	p. 45	
Orientation 3 – Une gouvernance partagée, du local au global		p. 47
ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE, GROUPES POLITIQUES, PILOTAGE ET STRATÉGIE, AUDIT INTERNE	p. 48	
PROMOTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE	p. 49	
SOLIDARITÉ ET COOPÉRATIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES	p. 50	
Orientation 4 – Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale		p. 52
COMMANDE PUBLIQUE, STRATÉGIE BUDGÉTAIRE ET SYSTÈMES D'INFORMATION	p. 53	
GESTION DE L'EMPLOI, DES COMPÉTENCES ET DES CARRIÈRES	p. 54	
→Le Département, un employeur engagé pour l'égalité		p. 56
RESSOURCES INTERNES : BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX ET LOGISTIQUE	p. 57	
En savoir plus		p. 59

Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental

En Seine-Saint-Denis, l'année 2016 est placée sous le signe de la transition écologique. Notre Département apporte la preuve que l'évolution de notre société vers un nouveau modèle économique et social est non seulement possible, mais souhaitable, y compris, et peut-être même surtout, dans les périphéries urbaines.

Pour continuer la mobilisation exceptionnelle des élus locaux lors de la COP21, l'appel « Pour une transition écologique des quartiers populaires » définit les engagements des élus de Seine-Saint-Denis. Il est nécessaire de franchir un nouveau cap. **La transition écologique est non seulement une exigence pour notre planète, mais elle est une nécessité pour la Seine-Saint-Denis.** Concevoir un modèle de développement plus sobre en énergie permet de réduire les gaz à effet de serre, mais aussi d'agir contre la précarité énergétique, pour la santé, pour la mobilité, pour l'emploi en créant de nouvelles activités vertes.

La conférence climat départementale, qui se tient tous les 3 ans, permettra d'évaluer à échéances régulières l'avancée des chantiers menés en faveur de la transition écologique.

Territoire d'innovation, la Seine-Saint-Denis a ainsi renforcé son accompagnement des initiatives qui préfigurent l'activité économique de demain. Eco-activités, économie sociale et solidaire, économie du numérique : le Département est sur tous les fronts pour faciliter la création de nouveaux emplois et répondre aux besoins urgents de ses habitants dans ce domaine.

Territoire de solidarité, la Seine-Saint-Denis cherche enfin à conjuguer la lutte pour une plus grande justice climatique et environnementale avec la lutte contre toutes les formes d'inégalités. La réflexion menée sur le renouvellement de notre Plan Climat Energie vise ainsi à réduire l'empreinte écologique de la collectivité, tout en améliorant la situation immédiate des populations – meilleure isolation des logements, réduction des factures énergétiques, développement des transports en commun, amélioration de la qualité de l'air, etc.

L'ensemble de ces démarches seront à poursuivre et à conforter dans les années à venir : pour les acteurs de terrain que nous sommes, aux côtés des mouvements citoyens, associatifs et économiques, réussir l'après-COP21 constitue le véritable défi à relever.

Valéry Molet, Directeur général des services

Notre Rapport de développement durable met en valeur chaque année la participation de toutes les politiques publiques portées par le Département à l'atteinte d'un objectif de plus grande égalité sociale, économique et environnementale.

Cette ambition est également manifeste dans l'évolution des pratiques internes de l'administration. De nombreuses initiatives sont prises pour limiter notre consommation de ressources naturelles, à travers par exemple la construction de bâtiments plus performants au plan énergétique, l'introduction de clauses spécifiques dans les marchés publics ou encore le développement d'alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements professionnels.

En particulier, la politique d'investissements du Département vise à permettre une modernisation des équipements publics et une plus grande prise en compte des enjeux écologiques et de transition énergétique. En 2016, le Département a ainsi adopté le Plan de mobilités durables, qui vise à favoriser des modes de déplacements plus sobres en énergie, permettant une plus grande fluidité des transports et mettant l'accent sur les mobilités actives comme la marche ou le vélo. Le Plan « Réinventons nos parcs », adopté à l'automne 2016, a pour vocation de préserver et développer ces espaces naturels en cœur de ville, pour favoriser le lien de la population de Seine-Saint-Denis à la nature.

Après la COP21, l'institution départementale se doit de renforcer encore son exemplarité interne et d'être un vecteur d'innovation et d'impulsion de nouvelles politiques publiques pour accélérer la transition écologique.

Développement durable : les priorités du Département

Le Département de la Seine-Saint-Denis a choisi depuis près de dix ans de **faire du développement durable le cadre stratégique de l'ensemble de son activité**. Il cherche ainsi à lutter contre les inégalités d'aujourd'hui comme de demain, et à agir pour une plus grande justice sociale, économique et environnementale.

Toutes ses politiques ont donc vocation à intégrer cet enjeu, dans les champs du social, de l'éducation, de la culture, du développement économique et de l'aménagement.

La collectivité formalise cet engagement en faveur du développement durable dans le cadre de son Agenda 21, de sa déclinaison en plusieurs projets thématiques et de ses schémas sectoriels. A travers ces différents plans d'actions, elle cherche à améliorer son impact sur le territoire et à optimiser l'exemplarité de son institution.

Le rapport de développement durable annuel est l'occasion de **valoriser les nombreux progrès ainsi réalisés** et d'anticiper sur les perspectives pour l'année suivante, tout en satisfaisant à l'obligation réglementaire qui concerne les collectivités de plus de 50 000 habitants de présenter un tel rapport en préalable aux débats sur le projet d'activités et de budget.

Pour mettre en valeur la diversité des politiques départementales contribuant aux finalités du développement durable, ce rapport est organisé, sur le modèle des éditions précédentes, autour des 4 objectifs stratégiques de l'Agenda 21 mis à jour en 2012, et sur la base des programmes définis par le dialogue de gestion de la collectivité.

Il fait le point sur les contributions qu'apporte chaque direction de l'administration départementale, à la fois dans le cadre de leur activité récurrente et dans le cadre de projets expérimentaux et d'initiatives exceptionnelles. L'ensemble des services de l'administration ont ainsi été sollicités entre août et octobre 2016 pour apporter leur expertise spécifique en tenant compte des possibilités techniques de collecte des données chiffrées les plus récentes.

Document de synthèse, le rapport de développement durable propose une relecture de l'action du Département spécifiquement au regard des enjeux du développement durable, complémentaire du rapport d'activité des services. **Deux grandes priorités** peuvent être dégagées pour l'année 2016 :

- **La poursuite de la mobilisation exceptionnelle de la collectivité suite à la COP21** : le bilan de la participation du Département à cet événement mondial et historique a montré un fort engagement aussi bien en interne que de la part de tous les acteurs locaux. (bilan p.36)

- **L'orientation forte des investissements du Département en faveur de la transition écologique**, notamment via l'adoption du Plan de mobilité durable et du Plan « Réinventons nos parcs ».

1 – Egalité et promotion sociale

LES PRIORITÉS DU DÉPARTEMENT

PROTÉGER ET ACCOMPAGNER

- Réaffirmer les valeurs de l'intervention sociale : s'adresser à l'ensemble de la population, donner toute sa place à l'utilisateur et s'appuyer sur des partenariats
- Accompagner les personnes vers l'autonomie tout au long de leur vie, notamment les plus démunis

OUVRIR LES POSSIBLES DANS LA MÉTROPOLE

- Promouvoir la réussite pour tous
- Rapprocher le social et l'économique

S'ENGAGER CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

- Valoriser l'image de la Seine-Saint-Denis, lutter contre les préjugés et agir pour la mixité dans tous les secteurs
- Lutter contre les barrières à l'accès aux services, au marché du travail, à la culture, au sport et aux loisirs

Soutenir les entreprises pour un développement économique porteur d'avenir

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROMOTION DU TERRITOIRE

18,5%. C'est le taux de création des entreprises en Seine-Saint-Denis en 2015. Il s'agit du taux le plus élevé des départements d'Ile-de-France. Il démontre le fort potentiel d'attractivité et de créativité de ce territoire, à soutenir pour favoriser la création d'emplois.

⇒ Parce que l'accès à l'emploi est un facteur de solidarité entre les populations, un des enjeux au cœur du développement durable, le Département s'investit, au-delà de ses compétences obligatoires, pour soutenir le dynamisme économique de ses forces vives et de ses habitants.

Susciter l'excellence et l'innovation

Résolument ambitieux, le Département se mobilise en faveur des filières d'avenir. Sont concernées par exemple le potentiel de la création numérique, l'image et l'économie verte.

Faire de la transition énergétique un levier de développement économique est une priorité pour le Département. C'est dans ce sens qu'il a continué d'apporter en 2015 son soutien à des actions portées localement en faveur des éco-activités et de la prise en compte du développement durable au sein des PME comme les réseaux Plato éco-activités et éco-durable en partenariat avec la CCI 93. **A l'occasion de la COP21 le Département a valorisé les entreprises du territoire porteuses de productions et services respectueuses de l'environnement**, notamment par la tenue durant la conférence d'un stand départemental avec 15 PME séquanico-dyonisiennes. Cela a été l'occasion de présenter des innovations technologiques comme le digesteur de déchets alimentaires produisant un nouveau compost ou la présentation du premier chantier national « ZERO CARBONE » de rénovation des halles du BOURGET. Des parcours de découverte sur la transition énergétique et sur l'économie circulaire et le réemploi ont permis de faire découvrir à des publics nationaux et étrangers les atouts de notre territoire.

Soutenir le tissu économique local

En parallèle, le Département soutient la création et le développement des petites entreprises. En 2015, il a ainsi accordé à 271 créateurs d'entreprises près de 2,6 millions d'euros de prêts à taux zéro et garanties. Ces dispositifs ont permis de créer ou de consolider plus de 5000 emplois en 7ans, dont 636 en 2015.

Le Département participe aussi à l'accompagnement des porteurs de projets en soutenant des structures comme la Maison d'initiative économique locale (MIEL) sur Plaine Commune qui a permis l'accompagnement de 3 432 TPE en 6 ans.

Promouvoir une meilleure image du territoire

La Seine-Saint-Denis est un territoire dont la perception est trop souvent négative dans les médias. Conscient de ce frein pour l'accès à l'emploi et l'installation d'entreprises, le Département participe à sa promotion, notamment à travers le développement touristique. Le succès renouvelé de la manifestation « L'été du Canal » comme en atteste la participation de 38000 visiteurs en 2015, un public en forte augmentation par rapport à 2014 (plus 12%).

Le renforcement de la présence du Département sur des salons professionnels participe également de la volonté de valoriser l'image du territoire : Screen for All et Futur en Seine dans le cadre de la valorisation des savoir-faire de la filière numérique et le Salon de l'Immobilier d'entreprise en Ile-de-France (SIMI) afin de promouvoir la destination Seine-Saint-Denis comme territoire dynamique, favorable à l'accueil d'entreprises et de capter des projets d'investisseurs. En 2015 le Département a initié une présence au salon des entrepreneurs. Plus de 300 porteurs de projets ont été reçus et accompagnés dans leurs démarches par le réseau des acteurs de la création.

Encourager le développement de l'économie sociale et solidaire
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, EMPLOI ET FORMATION
60,1% . C'est le taux d'emploi des 15-64 ans en Seine-Saint-Denis. Il s'agit du taux le plus faible d'Ile-de-France où la moyenne régionale est de 66,8%. Il démontre, s'il était encore nécessaire, que la priorité doit être donnée sur ce territoire à l'accès à l'emploi des Séquanos-dionysiens.
⇒ Pour le Département, faire face de façon durable à la mauvaise conjoncture économique, c'est à la fois lutter au quotidien pour la défense de l'emploi local et promouvoir sur le long terme un modèle économique alternatif.
Améliorer les conditions d'accès à l'emploi Le Département a poursuivi en 2015 la mise en œuvre d'une action multiforme de façon à être le plus performant possible face aux difficultés rencontrées par les habitants de Seine-Saint-Denis : <ul style="list-style-type: none">• il a financé directement la création d'emplois sur le territoire : 73 emplois d'avenir étaient cofinancés par le Département en 2015 ;• il a développé des plans d'actions et des chartes visant à créer les conditions d'un accès à un emploi durable des habitants de la Seine-Saint-Denis avec des structures variées (Orange, ERDF, Saint-Gobain, SNCF, Face 93, SFR, RATP, Salvia, ADP, Fédération du prêt-à-porter féminin, Jean-Luc François, AFDEL) ;• il est intervenu auprès des organismes de formation, pour développer la formation dans les filières d'avenir et dans les métiers qui recrutent et en favoriser l'accès aux allocataires du RSA et aux personnes en insertion.• En amont de la COP21 le Département a organisé en partenariat avec la Cité des Métiers de la Villette un grand forum pour faire connaître les métiers verts dans les différents secteurs de l'économie. Plus de 80 entreprises et organismes de formations mobilisés pour cette initiative ont permis d'accueillir plus de 7500 jeunes collégiens, lycéens et demandeurs d'emploi du département .
Encourager l'économie sociale et solidaire La crise économique favorise paradoxalement l'éclosion de nouveaux modèles de croissance économique, centrés sur la solidarité et la cohésion sociale. Par les valeurs qu'elle véhicule et sa capacité de préservation de l'emploi local, l'économie sociale et solidaire (ESS) est un secteur d'avenir que souhaite particulièrement encourager le Département. Dans le cadre d'un plan départemental validé en 2012, il a soutenu en 2015 les acteurs concernés aux plans technique et financier (82 structures représentant le soutien à la création / maintien de 400 emplois en 2015). Le Département promeut le secteur en s'impliquant fortement lors du Mois de l'ESS (novembre) : en donnant de la visibilité aux initiatives des acteurs du territoire (via une mise en ligne sur le site du Département), par une matinée d'ouverture avec les acteurs de l'ESS et les territoires en présence du Président du Conseil départemental. En parallèle, le Conseil départemental entend responsabiliser les différents acheteurs publics du territoire, à commencer par sa propre administration, afin de faciliter l'accès des structures de l'ESS à la commande publique. L'intégration des clauses sociales permet à de nombreuses structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) du territoire d'être soit attributaire, soit sous-traitant. Afin de faciliter la mise en œuvre des causes sociales des administrations publiques, 13 postes de facilitateurs ont été cofinancés en 2015. En 2015 les marchés de construction et rénovation des collèges se sont poursuivis. Les supports des marchés d'insertion ont aussi été diversifiés : en plus des marchés traditionnels de peinture, bâtiments et assainissement, un marché de construction néolithique ou une expérimentation liée au remplacement des ATTEE (Adjoint Technique Territorial des Etablissements d'Enseignement) ont été réalisés. Au total, depuis 2010, 463000 heures d'insertion ont été programmées. En 2015, ce sont 38000 heures réalisées qui ont créées 228 postes équivalent temps plein . Le Département a également contribué au soutien de 2 PTCE (Pôles Territoriaux de Coopération

Egalité et promotion sociale

Economique) qui sont le PHARES (Pôle d'Hospitalité des Activités à Rayonnement Ecologique et Solidaire) et Resto Passerelle, dans une logique de développement fort et pérenne entre acteurs économiques du territoire.

Zoom sur une action

Le Département a lancé 2015 la quatrième édition d'**un appel à projets d'économie sociale et solidaire**. Les projets doivent se dérouler sur le territoire de Seine-Saint-Denis et bénéficier aux Séquano-dionysiens par leur finalité ou leur mise en œuvre. Deux types d'aides sont accordés aux lauréats : une aide financière et/ou une aide technique au porteur de projet. Le Département contribue ainsi à la création d'emplois non dé-localisables. 25 projets ont été soutenus en 2015.

Favoriser la réussite des parcours d'insertion en s'adaptant à leur diversité
INSERTION
<p>13,2%, c'était le taux de chômage en Seine-Saint-Denis au dernier trimestre 2014, contre 8,9% en Ile-de-France. De plus, le département est caractérisé par une part significative de la population dépourvue de diplôme qualifiant : 42% des 15 ans ou plus sortis du système scolaire contre 29% en Ile-de-France en 2011. Les défis à relever sont de garantir à ceux qui en ont besoin un minimum de ressources et de leur donner accès à un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle.</p>
<p>⇒ Le Département a la responsabilité de la gestion du RSA. Son objectif est de garantir le droit des allocataires et de leurs familles et la mise en œuvre d'une politique dynamique en vue de leur insertion, dans une logique de cohésion sociale, pilier des politiques de développement durable.</p>
Définir des objectifs ambitieux en matière d'insertion <p>Prévue par la loi du 1er décembre 2008, l'élaboration du Plan Départemental de l'Insertion (PTI) de la Seine-Saint-Denis a été lancée le 1er avril 2014 en présence de la Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle, Emmanuelle Wargon.</p> <p>Le PTI est un document cadre qui regroupe l'ensemble des conventions signées par le Conseil général avec ses partenaires. Il vise à créer les conditions d'une gouvernance intégrée et performante entre les acteurs du champ de l'insertion, de l'accès au droit jusqu'à l'accès à la qualification et à l'emploi. En 2015, deux comités de pilotage ont été organisés et le PTI et les conventions bilatérales ont été signées.</p> <p>Concrètement, le PTI a permis d'articuler les offres de service des partenaires sur la formation (avec la Région, la Direccte, Pôle Emploi, les OPCA), les dispositifs d'accès à l'emploi (Pôle Emploi, PLIE, communautés d'agglomération) en déclinant des nouveaux projets communs différents de ceux déjà mis en œuvre par chaque institution. Par exemple, c'est grâce au PTI que le projet d'accompagnement des agents recrutés en CAE dans les collèges (sur des crédits de l'Etat) a pu naître. Un bilan sera dressé en 2016 de ce dispositif.</p>
Garantir le droit des allocataires du RSA et de leurs familles <p>Tous les départements français sont confrontés à l'augmentation de leurs dépenses d'allocation depuis la mise en place du RSA, qui est mal compensé par les dotations de l'État. Le poids croissant de cette allocation dans les dépenses du Département constitue une contrainte forte pour la politique d'insertion. Malgré cette situation, le Département poursuit son effort pour répondre aux attentes des ayants droit.</p>
Accompagner les jeunes et les allocataires du RSA en vue de leur insertion <p>En complément, le Département développe une politique d'accompagnement basée sur la prise en compte de la grande diversité du public concerné par le RSA. Les 34 Projets de Ville de Seine-Saint-Denis ont accompagné en ce sens, en tant que service référent de proximité, plus de 22 000 bénéficiaires en 2013.</p> <p>Le Département mobilise spécifiquement un Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) de Seine-Saint-Denis en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des 18-25 ans en difficulté. Il soutient aussi les écoles de la deuxième chance, des dispositifs innovants pour aider à l'intégration professionnelle et sociale des jeunes sortis du système éducatif sans qualification et sans emploi.</p>
<u>Zoom sur une action</u> <p>Le Département fait partie du dispositif mis en place par le gouvernement pour expérimenter dès 2013 la Garantie jeunes. Celle-ci doit permettre à un public âgé de 18 à 26 ans, éloigné de l'emploi, en situation de précarité ou de déscolarisation, de bénéficier d'un accompagnement par la mission locale et d'un revenu minimum, sous la forme d'une allocation mensuelle de 450 euros. En 2014, le Conseil départemental apporte ainsi son expertise à l'expérimentation Garantie Jeunes portée par la Préfecture et la Communauté d'agglomération Est Ensemble. Elle a été élargie en 2015 aux missions locales de Rosny-sous-Bois et Aubervilliers. En 2015, ce sont 1435 jeunes du Département qui sont entrés dans cette nouvelle mesure d'accompagnement.</p>

Promouvoir l'accès de tous à toutes les expressions de la culture
CULTURE
<p>21. C'est le nombre de salles publiques de cinéma en Seine-Saint-Denis. S'y ajoutent de nombreux festivals, une trentaine de théâtres (dont de grands équipements régionaux), un réseau de médiathèques et de conservatoires... La culture, garante de l'épanouissement individuel et de l'expression de chacun, est considérée comme le 4^{ème} pilier du développement durable.</p>
<p>⇒ Par sa politique culturelle, le Département vise à ce que chacun puisse avoir accès à l'art et à la culture. C'est un enjeu d'importance dans un territoire traversé par d'importantes inégalités sociales : le partage de repères et de pratiques artistiques et culturels peuvent être de véritables outils de cohésion sociale, permettant l'épanouissement de chacun et l'apprentissage du vivre-ensemble.</p>
<p>Soutenir les lieux, les festivals et les artistes</p> <p>Le Département est reconnu pour le dynamisme et l'antériorité de cette politique fondée sur le soutien à des opérateurs (lieux, festivals, équipes artistiques) très diversifiés et particulièrement actifs dans la relation au territoire. Il l'a poursuivie en 2015/16 avec le financement :</p> <ul style="list-style-type: none">- de lieux de création et de diffusion, qu'il s'agisse de lieux labellisés, de théâtres de ville, de lieux dédiés aux arts visuels ou de lieux d'enseignements artistique (Conservatoire à rayonnement régional, Pole Sup93, écoles de cirque) ;- de résidences d'artistes (une soixantaine d'équipes artistiques sont présentes chaque année dans toutes les disciplines artistiques) et des festivals rayonnant sur le territoire au plus près des habitants ;- de la diffusion de l'art contemporain (amplification de la démarche de 1% artistique dans les collèges, expositions de la collection en partenariat avec les villes). <p>Le Conseil départemental porte également l'ambition d'un grand « Projet Image », visant à réunir les enjeux de création artistique, d'éducation à l'image, et les enjeux économiques liés à ce secteur en pleine expansion. Il s'engage par ailleurs dans un étroit partenariat avec le projet Médicis à Clichy sous Bois Montfermeil, aux côtés du ministère de la culture.</p> <p>Rendre accessible la culture à des publics peu familiarisés avec la création contemporaine</p> <p>Chaque année, les dispositifs « La Culture et l'Art au Collège », « In Situ », et les « Parcours d'éducation à l'image » permettent à des collégiens d'expérimenter la pratique d'une discipline artistique ou scientifique, encadrés par un enseignant et un artiste ou un chercheur, pendant le temps scolaire. Fort de ce savoir faire, le Conseil départemental s'est positionné sur la coordination des parcours d'éducation artistique dans le cadre d'un plan ministériel visant à décloisonner les rencontres avec l'art et la culture tout au long de la vie, en commençant par la scolarité, de la maternelle au lycée.</p> <p>Le Département soutient ou porte également d'autres actions visant à réduire la distance avec l'art et la culture : en direction de la petite enfance avec le dispositif « Hisse et oh ! » de résidences d'artistes en crèches et « Modulo », dispositif de formation des professionnels aux enjeux de la lecture pour le tout petit, en direction des personnes âgées ou en situation de handicap en favorisant, l'accessibilité de l'offre culturelle, et en direction globalement du champ social avec notamment la démarche « Figure Libre, parcours artistiques dans le champ social » ou le programme « Démon » pour la musique classique en direction des jeunes de quartiers défavorisés.</p>

Echanger autour de la connaissance et de la transmission du patrimoine

ARCHIVES ET PATRIMOINE CULTUREL

30 kilomètres de linéaires de documents sont stockés au sein des archives départementales. La Seine-Saint-Denis jouit en effet d'un riche patrimoine documentaire mais aussi culturel, archéologique, architectural et urbain.

⇒ Dans un contexte d'aménagement métropolitain rapide, le Département a pour ambition de préserver ce patrimoine sur la base d'une expertise scientifique rigoureuse et d'en faire découvrir les richesses aux habitants et usagers du territoire, dans leur diversité. La transmission du patrimoine constitue notamment un axe fort du Projet éducatif départemental en direction des collégiens.

Améliorer la connaissance de l'Histoire pour mieux la préserver

Le patrimoine historique départemental est étudié à travers l'ensemble des ressources qui ont pu être conservées. Une politique de collecte originale a notamment fait des archives départementales un centre de ressources incontournable sur le mouvement ouvrier et la mémoire militante (archives de syndicats et associations, du PCF, photothèque de l'Humanité, etc.).

Le Département a par ailleurs conforté son rôle de conseil auprès des communes et des aménageurs par l'élaboration d'outils d'aide à la décision basés sur un travail de terrain minutieux (diagnostics et fouilles archéologiques, inventaires du patrimoine contemporain).

Il contribue également à faire connaître les traces matérielles qui constituent l'histoire et la mémoire de la Seine-Saint-Denis, de la préhistoire à nos jours, par la mise en œuvre de dispositifs de médiation originaux et variés : expositions, brochures, atlas du patrimoine, jeu-concours De Visu, archéosite de la Haute-Île.

Transmettre la mémoire du territoire

Enjeu majeur de ces prochaines années, la transmission des connaissances passe aussi par le vecteur des nouvelles technologies. Le développement d'une plateforme numérique (site internet et extension sur téléphones mobiles) dédiée au patrimoine et à l'histoire urbaine du Département est actuellement un objectif prioritaire.

Le jeu concours De Visu s'attache désormais à mettre l'accent sur un territoire unique et une thématique ciblée (en 2015 le patrimoine aéronautique du Bourget, Blanc Mesnil et Dugny), couplée avec les Journées du Patrimoine. En 2016, c'est le patrimoine sportif qui était à l'honneur, Euro 2016 oblige et candidature de la France à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Zoom sur une action

Le Département porte une réflexion sur l'opportunité de créer **un pôle dédié à l'archéologie** autour du parc départemental de la Haute-Île, à Neuilly-sur-Marne. Le site de la Haute-Île fait l'objet, depuis plusieurs années, d'une fouille archéologique programmée. Un archéosite y accueille d'ores et déjà scolaires et grand public dans le cadre d'ateliers thématiques. Les réserves archéologiques départementales se trouvent également à proximité, à Ville-Evrard. Si la pertinence et la faisabilité de ce projet sont confirmées, un pôle des métiers d'art relatifs à la conservation et à la valorisation des matériels archéologiques et un centre d'interprétation de l'archéologie et de l'environnement pourraient venir conforter la vocation de ce pôle d'ambition métropolitaine.

Mobiliser le sport et loisirs au profit d'un développement individuel et collectif
SPORTS ET LOISIRS
<p>55% des habitants de Seine-Saint-Denis âgés de 15 ans et plus avaient une activité physique ou sportive régulière en 2010, contre 63 % dans le reste de la région. Les enjeux liés au développement de la pratique sportive en Seine-Saint-Denis sont importants : ils concernent aussi bien la jeunesse et l'éducation que la santé, la lutte contre les discriminations, les relations entre les garçons et les filles, la pratique sportive féminine, celle des seniors...</p>
<p>⇒ La politique départementale se construit autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'éthique sportive, les enjeux éducatifs et la place du jeu (actions éducatives sportives, Projet éducatif départemental) ;- le haut niveau et l'excellence sportive pour leur effet structurant et leur rôle moteur pour chaque discipline sportive ; <p>⇒ les équipements, dans un usage mutualisé dans les territoires.</p>
<p>Réduire le déficit d'équipements dont souffre la Seine-Saint-Denis</p> <p>En 2016, le Département poursuit les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale des Equipements Sportifs qu'il a lui-même contribué à élaborer avec les Villes, la Région, l'Education Nationale et les partenaires sportifs structurants. Il entame l'élaboration des modalités de coopération territoriale nécessaires à sa mise en œuvre concrète.</p> <p>En parallèle, contribuer à l'élaboration de la candidature de la France aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, afin que les infrastructures sportives et les habitants de la Seine-Saint-Denis bénéficient de cet événement avant, pendant et après, est le défi que le service a relevé depuis 2015. Il a par ailleurs contribué à la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement de l'Euro 2016 en soutenant les actions éducatives football de ses partenaires sur des pratiques alternatives et ludiques : plus de 17000 jeunes du territoire ont ainsi participé à ces actions et pour 2000 d'entre eux, cela s'est achevé avec une entrée au stade pour l'un des matchs.</p> <p>Développer équitablement les disciplines sportives et de loisirs</p> <p>En 2014/15, le Département a également continué de soutenir les projets sportifs mutualisés par discipline et territoire et d'encourager les actions éducatives menées par les clubs et le réseau spécifique constitué autour du jeu.</p> <p>Il a plus que jamais choisi d'encourager les pratiques sous toutes leurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none">- avec l'élaboration d'un axe de développement cohérent autour des activités physiques de pleine nature et de l'apprentissage du savoir nager ;- avec le développement d'actions éducatives hors et en milieu scolaire, notamment dans des disciplines peu pratiquées en Seine-Saint-Denis (golf, équitation, voile), en intégrant les dimensions de loisir et de jeu. La pratique sportive et ludique permet de faire passer des messages éducatifs importants autour du respect de la vie en société et de la lutte contre les discriminations.
<p><u>Zoom sur une action</u></p> <p>La collectivité soutient plus particulièrement les pratiques des personnes en situation de handicap en participant à une réflexion sur l'opportunité et la faisabilité d'un grand projet de « Pôle Sport et Handicap » à Bobigny. Ce pôle serait destiné à promouvoir, au sein d'un espace de mutualisation, les ressources existantes et à venir autour des questions des pratiques sportives (au stade départemental de la Motte), de la médecine et de la formation à l'éducation physique et sportive (proximité d'une université), de la mixité des publics et acteurs du projet entre valides et non valides et de la poursuite de l'organisation d'événements phares comme l'Intégrathlon ou le Meeting international handisport.</p>

PROJET SOCIAL DÉPARTEMENTAL : PROJETS TERRITORIAUX ET « INNOVATION SOCIALE » (PSD)

Renforcer la solidarité est au cœur du projet de développement durable porté par le Département. C'est dans cette perspective que le Projet Social Départemental a été voté par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis le 11 juillet 2013.

Une démarche concertée

Ce projet est l'aboutissement d'une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs qui interviennent en matière d'action sociale. Par le Projet Social Départemental, le Conseil départemental affirme son rôle de chef de file de l'action sociale au travers des orientations suivantes :

- une valorisation solidaire et un renforcement des liens entre les usagers et l'institution,
- la promotion de l'action préventive,
- une attention particulière aux publics fragiles,
- le maintien d'une qualité élevée du service public,
- la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques autour de la notion de développement social local,
- la transversalité du travail entre les services sociaux départementaux,
- le lien entre la sphère sociale et le monde économique.

Les Projets Sociaux de Territoire

- Le concept

Le Projet Social Départemental a vocation à se décliner localement en projets sociaux de territoire (PST).

Un projet social de territoire est un outil de pilotage qui précise les spécificités de chaque territoire et définit des actions prioritaires à mettre en œuvre avec les partenaires du Conseil départemental. Sa mise en place doit permettre :

- le développement du partenariat local,
- la valorisation des actions menées,
- la participation renforcée des habitants,
- la production d'outils utiles à tous (annuaires, diagnostics, cartes du partenariat...).

Une telle démarche s'appuie sur l'existant et prend en compte les dispositifs réglementaires, les conventions et/ou contrats locaux, quel que soit le secteur d'intervention concerné : petite enfance, jeunesse, appui à la parentalité, autonomie des personnes âgées et/ou handicapées, santé, logement, insertion professionnelle, culture, etc.

A tout moment, la concertation est recherchée, au moyen d'instances de concertation et de coordination, tant au local qu'au central, avec les services du Département, les services de la Ville, les partenaires, le réseau associatif local et les habitants. Les responsables des circonscriptions sociales, et notamment du Service social départemental, sont les référents locaux des projets sociaux de territoire.

- L'état d'avancement

La démarche est initiée depuis octobre 2013. Des conventions de partenariat ont été signées avec les villes de Bondy, Montfermeil, Clichy Sous Bois, Pierrefitte et La Courneuve (septembre 2016). La signature de ces conventions s'est accompagnée de la mise en place d'instances de coordination et de pilotage au local.

Des rencontres ont également eu lieu, à leur demande, avec d'autres villes intéressées par la mise en œuvre d'un PST sur leur territoire.

La Mission d'Animation Territoriale et Professionnelle du Pôle Solidarité (MATPPS)

Créée en 2013, la MATPPS est un lieu ressource pour les services départementaux concernés directement ou indirectement par l'animation territoriale. Elle diffuse de l'information et est partenaire de l'ensemble des directions départementales, notamment celles du Pôle Solidarité, dans leurs approches territorialisées. Concrètement, la mission assure un triple rôle :

- le développement et l'appui aux projets sociaux de territoire (PST)

La MATPPS a pour principal objectif de développer les projets sociaux de territoire et de soutenir les acteurs dans leur élaboration au quotidien. Des formations sont ainsi organisées sur site pour l'ensemble des acteurs dans les villes où se construit un PST. Leur but est de construire une culture commune en matière de développement social local et d'accompagner la mise en œuvre des PST. Deux sessions de formation constituée de 15 personnes ont eu lieu en 2014/2015 et une en 2016.

- l'animation territoriale

La MATPPS organise des temps de réflexion et de valorisation des pratiques entre les professionnels internes et externes au Département qui interviennent en Seine-Saint-Denis.

Elle propose notamment des journées d'étude sur des thèmes liés au développement social et à la logique de territoire. Les deux rencontres mises en place en 2014 ont porté respectivement sur les sujets suivants : « *en quoi le non recours interroge-t-il l'accès aux droits et la notion d'assistance ?* » et « *l'économie sociale et solidaire : quels atouts pour les projets de territoire ?* ». Les actes de ces journées sont disponibles.

Une journée d'étude sur l'innovation sociale est également prévue en novembre 2015.

- l'innovation sociale

En 2014, la MATPPS a lancé un appel à projets afin de soutenir et susciter des projets locaux innovants et portés par l'ensemble des services du pôle Solidarité.

Cet appel à projets a été reconduit en 2015 sur la base des mêmes objectifs. Toutefois, 2015 étant l'année de la COP21, un intérêt particulier a été porté aux projets liés aux changements climatiques. Pour ce faire, la Direction du Département en charge du Plan Climat Energie Départemental a intégré le comité d'examen des projets ce qui a permis d'accroître la transversalité inter-directions sur ce sujet.

Sur les 25 projets reçus, 5 étaient en lien direct avec le développement durable. C'est dans ce cadre qu'a par exemple été financé le projet « vitrine bleue » du service des crèches dont l'objectif est de sensibiliser les plus jeunes à la protection de l'environnement et au recyclage. Autre exemple, la circonscription de service social de Pantin qui a abordé la question du gaspillage alimentaire en proposant aux usagers des ateliers culinaires.

Réserver un accueil de qualité aux tout-petits

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Environ 85 000 enfants de 0-3 ans vivent en Seine-Saint-Denis. Il existe 30 432 places d'accueil fin 2015, tous modes d'accueil confondus. Réduire cet écart est d'autant plus important que le département enregistre le taux de natalité le plus élevé de France métropolitaine, 18,8 ‰ contre 12,4 ‰ au niveau national en 2013.

⇒ Répondre aux besoins en matière d'accueil de la petite enfance tout en s'adaptant à l'évolution des modes de vie est un enjeu majeur pour l'avenir du territoire, en particulier pour l'accès des femmes à l'emploi. Le Département a choisi de développer une politique volontariste et ambitieuse en faveur de cet objectif.

Favoriser l'accès des familles à un mode d'accueil adapté à leurs besoins

Le dispositif d'accueil de la petite enfance est structuré en une offre d'accueil collectif, rassemblant au 31 décembre 2015, 14 330 places en structures d'accueil collectif et une offre d'accueil individuel comptabilisant 5 934 assistants maternels agréés, pour un total de 16 102 places d'accueil théoriques.

Le Département assure le contrôle et le suivi des établissements et services d'accueil présents sur son territoire tout en leur fournissant un soutien financier. Son Plan de relance des modes d'accueil de la petite enfance a permis d'augmenter de 20%, depuis 2008, le nombre de places en accueil collectif de la petite enfance. Le Département assure de plus la gestion directe de près de 3 000 places dans ses 55 crèches, soit plus de 20% de l'offre d'accueil collectif en Seine-Saint-Denis.

Par ailleurs, le Département mise sur le développement de l'accueil individuel pour élargir l'offre proposée. Il assure le versement d'une Allocation Départementale Accueil Jeune Enfant (ADAJE) qui facilite le recours à un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e). En 2014, 9 639 allocataires en ont bénéficié, contre 4 678 lors de son lancement en 2008. C'est aussi en ce sens qu'il a créé en 2009, avec la CAF, l'Agence départementale de développement de l'accueil individuel (Addai). Cette agence a pour objectif de soutenir une meilleure adéquation entre l'offre et la demande et la création de projets innovants d'accueil individuel, notamment les Maisons d'assistant(e)s maternel(le)s, au nombre de 10 à ce jour.

Anticiper sur l'avenir

Le Département a engagé en 2014 un plan départemental consacré à la petite enfance et aux familles, qui vise à investir 80 m€ de 2015 à 2020 dans la rénovation de son patrimoine immobilier petite enfance et famille (crèches, centres PMI, circonscriptions sociales) mais aussi dans l'aide aux partenaires pour leurs dépenses d'investissement en faveur de la création de nouvelles places en crèches et en Maison d'assistant(e)s maternel(le)s avec un objectif de 3 500 nouvelles places d'ici fin 2020. Cette aide aux partenaires est désormais modulée selon les territoires en fonction du taux de couverture des besoins en mode d'accueil et du revenu des habitants de la commune. Près de 450 nouvelles places d'accueil collectif et dans des MAM ont ainsi été financées par le Département depuis début 2015.

Le Schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité en Seine-Saint-Denis a également été finalisé fin 2014, en remplacement du Schéma départemental des modes d'accueil de la petite enfance, en partenariat notamment avec la CAF, l'Etat et de nouveaux acteurs (Education nationale, UDA, association de maires...). Il vise à accroître l'offre de services d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité, à améliorer la qualité de ces services et à favoriser la participation et l'implication des familles aux projets de ces services. Des groupes de travail se sont réunies en 2015 et ont proposé des pistes d'actions qui ont été validées.

La démarche des conventions locales petite enfance et parentalité doit permettre aux acteurs concernés, de se fixer des objectifs partagés et cohérents en matière de développement des services aux familles (réponse aux besoins spécifiques des familles en modes d'accueil, articulation entre modes d'accueil et soutien à la parentalité, enjeux en termes d'emploi et de formation dans le secteur, préscolarisation des 2-3 ans...) pour les prochaines années. 8 conventions ont ainsi été négociées avec 8 villes en 2015 et début 2016.

Développer la démarche éducative et participative des crèches départementales

Dans ses crèches, le Département a pour ambition d'actualiser le référentiel éducatif des pratiques professionnelles et de réaffirmer la place centrale de l'enfant et de sa famille. C'est l'objet du nouveau Projet éducatif des crèches départementales qui a été finalisé en 2015 et qui sera adopté en 2016. Ce Projet sera suivi de nouveaux projets d'établissements pour chacune des crèches.

De plus, le Département a travaillé en 2015 à une redéfinition des conseils d'établissement de ses crèches, pour mieux associer les parents au suivi et à la vie de l'établissement avec de nouvelles modalités de fonctionnement de ces conseils et une actualisation de son règlement intérieur de fonctionnement de ses crèches pour mieux répondre aux besoins des familles et adapter les temps d'ouverture de ses établissements.

Enfin, les modalités d'information des familles sur les modalités d'accès à une solution d'accueil du jeune enfant, notamment en crèches départementales, ont été révisées en 2015. Un rapport a ainsi été adopté par l'assemblée départementale pour développer ces nouvelles orientations afin de garantir plus de simplicité et de transparence pour les familles : supports d'information et d'inscription communs aux gestionnaires publics, soutien à la création de lieux uniques d'information et d'accueil, mise à jour des critères d'admission en crèches départementales.

Proposer aux familles un suivi préventif gratuit, de qualité et de proximité

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE, PLANIFICATION FAMILIALE

63%. C'est la part des enfants de moins de 2 ans résidant en Seine-Saint-Denis suivis par la protection maternelle et infantile (PMI) en 2014. La PMI assure un accès aux soins préventifs dans un contexte marqué par la précarité des familles, et la pénurie de professionnels de santé, notamment de pédiatres et de gynécologues.

⇒ Le Département a pour ambition de remédier aux inégalités en matière de santé, en termes de prévention et d'accès aux soins. Pour y parvenir, il poursuit 4 objectifs : améliorer la qualité du service délivré aux familles, favoriser le travail transversal en matière de prévention, de soutien à la parentalité et de protection de l'enfance, mieux répondre aux défis de santé publique et contribuer à la qualité des modes d'accueil de la petite enfance.

Favoriser le bon déroulement des grossesses et la santé des jeunes enfants et garantir l'égalité d'accès en termes de prévention et de soins

Avec 114 centres, la PMI, gratuite et ouverte à tous, occupe une place clé dans le réseau de soins de Seine-Saint-Denis : environ 41 % des enfants de 0 à 6 ans et près de 50% des femmes enceintes y sont suivies en centres de PMI de quartier et/ou dans les cinq centres hospitaliers. Le service de PMI assure la coordination des réseaux périnataux de proximité autour des maternités publiques et assurent des consultations médicales préventives, des visites à domicile, des projets en matière de santé publique, ainsi que des actions de soutien à la parentalité et d'accompagnement psycho-social.

De plus, 8 728 enfants ont bénéficié d'un bilan de santé en école maternelle pour l'année scolaire 2014-2015 pour repérer les retards de vaccinations, prévenir le surpoids et l'obésité, et dépister les troubles sensoriels et du langage ainsi que les infections buccodentaires. Ce bilan de santé n'existant pas sur tout le territoire départemental pour cause de postes de médecins vacants, le projet de service a acté la généralisation des dépistages sensoriels et des troubles du langage sur tout le territoire d'ici 2017 afin de garantir la prévention la plus urgente. Ainsi, un état des lieux de ces bilans de santé a été dressé en 2015 et des mesures de généralisation des dépistages sensoriels seront adoptées en 2016 pour une mise en œuvre progressive.

La mortalité infantile et la mortalité périnatale restent particulièrement élevées en Seine-Saint-Denis, avec des taux supérieurs aux moyennes nationales et régionales. Le projet de recherche REMI est conduit pour identifier et agir sur les facteurs en cause. De nombreux partenaires y sont associés, dont le Département. Ce projet a été finalisé en 2015 et un plan d'action a été élaboré où le rôle du Département et de ses centres de PMI est essentiel. Par ailleurs, le service met en œuvre la nouvelle convention CPAM signée en juin 2015 relative au remboursements des actes PMI et l'avenant à cette convention relatif à l'accès aux droits sécurité sociale des usagers de la PMI. Cette convention permet de sécuriser le financement des actions de PMI, mais aussi d'organiser des actions visant à permettre un meilleur accès aux droits CPAM des usagers (8% des patients de la protection infantile n'ont pas de couverture sociale et plus de 20% pour la protection maternelle). De même, un protocole sur les mineures enceintes doit être finalisé prochainement afin de donner une information complète sur l'offre de services et d'accompagnement.

Permettre aux personnes de maîtriser librement leur fécondité

La Seine-Saint-Denis compte 121 centres de planification et d'éducation familiale, soit 10% de l'existant en France, intégrés au sein de centres de PMI ou de centres médico-sociaux, associatifs ou hospitaliers. Ces centres sont des lieux de sensibilisation et d'information sur les infections sexuellement transmissibles, la contraception, la violence dans les relations hommes-femmes, etc. 1 600 séances d'animation collectives ont été organisées par les équipes des centres de planification auprès des jeunes et ont permis de sensibiliser environ 30 000 personnes en 2015.

Par ailleurs, les femmes, quels que soient leur âge et leur situation familiale ou sociale, peuvent y être aidées pour un dépistage (SIDA ou hépatite) ou pour une demande d'interruption volontaire de grossesse. Sur ce point, la situation dans le département est restée problématique en 2014, seules 9 cliniques pratiquant cette intervention, qui est désormais prise en charge à 100%.

Zoom sur une action

Pour répondre à l'enjeu d'égalité d'accès aux soins et à la prévention, une étude lancée en 2015 et poursuivie en 2016 sur l'implantation des centres de PMI et planification familiale, vise à vérifier si leur implantation actuelle correspond aux besoins de la population (offre de soins, évolution sociodémographiques et urbanistiques...) ou si celle-ci doit faire l'objet d'un schéma de révision des implantations. Les préconisations et le plan d'action seront présentées fin 2016.

Protéger les enfants et les jeunes face aux situations à risque, accompagner les familles dans leur rôle parental

AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

26% des habitants de Seine-Saint-Denis ont moins de 18 ans. Dans un contexte social souvent dégradé, le Service départemental de l'aide sociale à l'enfance et ses partenaires ont une mission de prévention, d'accompagnement et de protection face aux enjeux de difficultés éducatives, de maltraitance, etc.

⇒ Le Département vise à développer un large panel de réponses éducatives pour prévenir les situations difficiles, soutenir les parents et accompagner les enfants en danger. Pour y parvenir, il poursuivi en 2016 la mise en œuvre de son projet de service de l'aide sociale à l'enfance et du deuxième Schéma de protection de l'enfance. Celui-ci s'articule autour de 4 objectifs principaux : développer une offre territoriale préventive en direction des enfants et des familles, finaliser le dispositif de traitement des informations préoccupantes, renforcer la place des parents dans l'action éducative et dépasser le clivage prévention / protection.

Prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion

Les actions de prévention spécialisée ont concerné, en 2015, 15 022 jeunes en difficulté. Ces accompagnements concernent majoritairement un public de jeunes majeurs pour des problématiques d'insertion professionnelle. Les accompagnements collectifs concernent un public plus jeune sur les thématiques relatives au sport, loisirs, culture et scolarité.

Les orientations départementales en matière de prévention spécialisées, votées en janvier 2013, sont déclinées dans des conventions singées avec la commune et l'association qui intervient sur le territoire. En décembre 2014, 5 conventions ont été signées, valables jusqu'en 2019 : Pantin, Aubervilliers, Montreuil, Saint-Denis et Pierrefitte. L'objectif est d'avoir 25 conventions signées en 2016.

Soutenir les jeunes dans leur quotidien et les parents dans le rôle éducatif

10 843 enfants ont bénéficié d'interventions au titre de la protection de l'enfance en 2013, soit 2,50% des moins de 21 ans.

Les situations des familles étant très diverses, le Département a mis en place un ensemble de dispositifs, allant de la prévention jusqu'à l'accompagnement direct des jeunes par l'aide sociale à l'enfance. Par exemple, le Conseil départemental soutient les Points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ), des structures assurant une fonction préventive de soutien aux jeunes en difficulté.

Lorsque cela est nécessaire, le Département assure l'accompagnement des mineurs et jeunes majeurs de 0 à 21 ans qui connaissent des situations de danger ou de risque de danger. Cet accueil peut être assuré par des familles d'accueil ou en structures collectives.

En complément, le Département intervient auprès des parents fragilisés dans leur rôle éducatif. Près de 8 500 parents ont participé aux actions de soutien à la parentalité mises en œuvre en 2014. Les Maisons et associations de parents leur permettent d'être écoutés et informés mais aussi de rencontrer d'autres parents, de participer à des débats, etc.

Un important travail d'état des lieux de l'ensemble du dispositif d'accueil de l'ASE a été mené en 2014. Il a posé les bases d'une réflexion sur la mise en œuvre de nouveaux dispositifs alternatifs à l'accueil classique qui s'est poursuivie en 2015 et 2016, avec par exemple l'accueil de jour, l'accueil modulable, l'accueil provisoire, l'accueil familial d'urgence, la prise en charge préventive des adolescents, le dispositif dédié aux enfants en très grande difficulté. L'ensemble des appels à projets ont été lancés en 2015 et 2016.

Lutter contre la précarité des ménages en difficulté
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
<p>15564 €. C'est le revenu médian en Seine-Saint-Denis en 2012, le plus faible parmi les départements de France métropolitaine. En 2015, près de 10,8% de la population est couvert par le RSA socle, et 50,2% des ménages ne sont pas imposés. La lutte contre toutes les formes de précarité est une problématique essentielle.</p>
<p>⇒ Malgré un contexte économique défavorable, marqué par le désengagement de l'Etat et la fragilisation des finances locales, le Conseil départemental assure son rôle de chef de file des politiques sociales.</p>
<p>Faire respecter les droits sociaux fondamentaux</p> <p>Le Département décline, au sein des 33 circonscriptions du service social (dont 8 sont municipales), un accompagnement individuel de proximité. En 2015, l'activité d'accueil a représenté 326517 passages et 413997 appels téléphoniques. 55114 ménages ont été accompagnés par un(e) assistant(e) de service social. Les difficultés des personnes reçues sont principalement d'ordre économique et concernent l'accès à un emploi stable, l'accès au logement ou la satisfaction des besoins les plus élémentaires (alimentation, loyer, transport, etc.).</p> <p>En complément, le Département a accentué en 2013 le développement d'actions collectives et partenariales sur des thématiques variées : l'autonomie des personnes grâce à la culture, la lutte contre la précarité énergétique, des projets de vacances pour des familles, le soutien aux parents et la promotion des droits de l'enfant, le développement social et la citoyenneté, la lutte contre l'isolement, les exclusions et les violences, etc.</p> <p>Les jeunes peuvent également bénéficier d'un Fonds d'aides dédié. En 2015, 1220 aides à la réalisation d'un projet d'insertion ou pour faire face à des besoins urgents et temporaires avaient ainsi été attribuées, pour un montant moyen de 187 € par personne.</p>
<p>Œuvrer en faveur de l'accès au logement</p> <p>La Seine-Saint-Denis possède le taux d'occupation des logements le plus élevé des départements franciliens avec 0,75 personne par pièce (contre 0,71 à Paris). La proportion de ménages vivant dans des conditions de sur-occupation y atteint 9,4%, soit le double des autres départements de la petite couronne.</p> <p>Le Département copilote avec les services de l'Etat le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) qui a fait l'objet d'un travail de réactualisation en 2013. Dans ce cadre, il met en œuvre le Fonds de Solidarité Logement dont l'objectif est de faciliter l'accès et le maintien des ménages ayant des difficultés financières dans un logement adapté à leur situation, via des prêts ou subventions. Il travaille aussi sur l'instauration de mécanismes de priorisation pour l'accès au parc social et la réalisation d'enquêtes sociales dans le cadre des expulsions locatives.</p> <p>Une charte de prévention des expulsions a également été signée le 16 décembre 2015 dans le cadre du PDALPD. Le Département doit expérimenter en 2015/2016 avec ses partenaires une nouvelle modalité de prévention des expulsions en adoptant une nouvelle aide assortie d'un accompagnement dès les premiers mois d'impayés, afin d'agir le plus en amont possible. L'expérimentation se déroulera sur les territoires de Villepinte, du Pré-Saint-Gervais et des Lilas.</p> <p>Enfin, plusieurs alternatives à l'hébergement hôtelier seront mises en œuvre à partir de 2016 afin de favoriser des conditions plus dignes d'hébergement des familles : mobilisation de logements dans le parc social, utilisation du foncier et du patrimoine bâti départemental, réservation de logements en résidences sociales.</p>

Combattre les représentations et les violences sexistes
PROMOTION DES DROITS FONDAMENTAUX
<p>211. C'est le nombre de femmes admises, depuis novembre 2009, dans le dispositif « femmes en très grand danger en Seine-Saint-Denis ». La violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits fondamentaux. Les inégalités et les rapports de domination des hommes sur les femmes, véhiculés par les stéréotypes (outils de la légitimation de cette hiérarchie) légitiment par là même les violences faites aux femmes.</p>
⇒ Pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes, le Département s'attache à former les acteurs de terrain et à sensibiliser la population.
<p>Lutter contre les violences faites aux femmes</p> <p>L'Observatoire départemental des violences envers les femmes agit au quotidien dans la lutte contre les violences envers les femmes. Treize années d'études et d'expérimentations lui ont permis d'élaborer des dispositifs innovants dédiés à la protection, à la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes de violences et leurs enfants, mais aussi à la prévention de toutes les formes de violences sexistes : le téléphone portable d'alerte pour les femmes en très grand danger, les consultations de psychotraumatologie, l'accompagnement protégé des enfants, le dispositif de relogement des femmes victimes de violences « un toit pour elle », la lutte contre les mariages forcés, les mutilations sexuelles féminines, etc.</p> <p>L'efficacité de ces dispositifs repose sur les synergies que l'Observatoire a initiées avec l'ensemble des partenaires concernés. Au total, ce sont 4817 professionnel-le-s qui ont été formé-e-s ou sensibilisé-e-s par l'Observatoire en 2015 et plus de 1831 habitant-e-s qui ont été sensibilisé-e-s.</p> <p>Agir en faveur de l'égalité homme-femme</p> <p>Le Département développe des actions de prévention des comportements sexistes auprès des jeunes. Lors des dernières rencontres départementales « Jeunes contre le sexisme », 1583 collégiens ont fait entendre leur voix en présentant toutes les œuvres, actions menées et outils de prévention (clip vidéo, affiche, slam...) créés dans leur établissement durant l'année scolaire 2015 pour lutter et sensibiliser leur entourage à la lutte contre le sexisme.</p>

Réduire les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux soins
PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ
<p>125. C'est le nombre de médecins libéraux et salariés pour 100 000 habitants en Seine-Saint-Denis en 2014 contre 153 en moyenne en Ile-de-France et 155 en moyenne dans l'ensemble du Pays. De plus, la consommation de soins est plus faible dans le département qu'aux niveaux régional et national, alors que les indicateurs de santé sont alarmants.</p>
⇒ Le Département vise à faire respecter le droit fondamental à la santé, particulièrement en temps de crise. Son but est d'élever le niveau de santé de l'ensemble de la population, en réduisant les inégalités dans l'accès aux soins et en développant les pratiques de prévention.
<p>Développer les programmes de prévention</p> <p>En 2015, le Département a réorganisé son service de la prévention et des actions sanitaires afin de rendre plus efficace ses actions de dépistage et prévention des maladies infectieuses en regroupant ses activités dans 3 centres départementaux de prévention et de santé (CDPS).</p> <p>Les cancers et les maladies de l'appareil circulatoire restent les premières causes de décès en Seine-Saint-Denis. Le Département mène des campagnes d'information et de dépistage, avec l'objectif de faire reculer tous les types de cancers. Il favorise notamment l'accès des personnes âgées de 50 à 75 ans au dépistage organisé des cancers du sein et du côlon-rectum.</p> <p>La Seine-Saint-Denis est, depuis 2005, le premier département de France métropolitaine touché par la tuberculose. Un des objectifs prioritaires du Département est d'améliorer son dépistage.</p> <p>Enfin, au sein de la région Ile-de-France qui compte 50% des cas de SIDA notifiés, Paris et la Seine-Saint-Denis sont les deux départements les plus concernés, avec une part importante des dépistages à un stade avancé. Pour les autres Infections sexuellement transmissibles (IST), notamment les infections à Chlamydiae, Gonocoques et Syphilis, il n'y a pas de déclaration obligatoire qui permette un enregistrement systématique et régulier. On observe néanmoins un taux de séropositivité plus élevé dans les structures du département qu'au niveau national. En 2015, le Département est candidat pour l'accréditation d'un Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic, structure créée pour améliorer les actions de dépistage et de diagnostic des IST.</p> <p>Concernant la vaccination, malgré de bons résultats départementaux en matière de couverture vaccinale des jeunes enfants, pour lesquels la PMI joue un rôle majeur, un enjeu persiste autour de la couverture vaccinale des préadolescents et adolescents. Les données disponibles ne permettent toutefois que peu de comparaisons entre les niveaux départementaux, régionaux et nationaux.</p>
<p>Adapter les moyens pour assurer la qualité et la continuité du service public de la santé</p> <p>Bien pourvu en structures publiques de soins (40 centres de santé polyvalents, un Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic, 3 centres départementaux de prévention santé et 117 centres de protection maternelle et infantile et/ou de planification familiale), la Seine-Saint-Denis est cependant le seul territoire urbain confronté à la désertification médicale.</p> <p>Le Département s'est fortement engagé en mobilisant, en 2011, tous les acteurs de santé autour d'un Pacte pour la santé publique destiné à favoriser l'installation de professionnels de santé en Seine-Saint-Denis. Dans ce cadre, ont été mis en place un plan de recrutement exceptionnel de professionnels de santé territoriaux et une aide à la création de maisons de santé pluridisciplinaires. Le Département a aussi créé des bourses-santé en faveur d'étudiants en médecine et d'infirmiers souhaitant se spécialiser en pédiatrie et puériculture et s'engageant à exercer sur le territoire.</p>
<p><u>Zoom sur une action</u></p> <p>Dans le cadre du Pacte pour la santé publique, le Département a subventionné, depuis 2012, la mise en place à l'Université Paris 13 d'une Année Préparatoire aux Études de Santé (APES) unique en France. Cette préparation publique a été labellisée par le Ministère de la santé et a figuré pour l'année 2013-2014 parmi les choix possibles d'orientation sur le site internet « Admissions Post Bac ». L'APES s'est ainsi poursuivie en 2015-2016 avec une trentaine d'étudiants accueillis.</p>

Etre à l'écoute, dialoguer et informer pour prévenir les conduites à risques
PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES
<p>27%. C'est la part de la population qui vit en-dessous du seuil de pauvreté en Seine-Saint-Denis en 2012. Or, plus les personnes sont en situation de précarité et plus les conséquences des éventuelles conduites à risques (addictologie, toxicomanie, alcoolologie, sexualités à risques etc.) sont aggravées.</p>
<p>⇒ Le Département a pour objectif de réduire les conduites à risques et d'éviter un éloignement des personnes vulnérables des services sociaux, éducatifs et sanitaires. Il s'agit de comprendre et d'agir sur les pratiques à risques à deux niveaux : auprès des professionnels pour travailler avec eux sur leurs pratiques et auprès des jeunes pour prévenir les difficultés.</p>
<p>Soutenir les acteurs de prévention professionnels et associatifs</p> <p>Confrontés à une augmentation des demandes de la part d'un public cumulant des problématiques sociales et éducatives, les professionnels de la prévention expriment un besoin croissant de qualification et d'accompagnement. Le Département soutient ces acteurs à travers son Centre de ressources pour la prévention des conduites à risques, véritable lieu d'échanges, de diffusion d'expériences et d'outils. Les différentes actions de ce Centre ont bénéficié, en 2015, à 3982 professionnels.</p> <p>Accueillir les jeunes à l'espace « Tête à tête »</p> <p>« Le Tête à Tête », créé à l'initiative du Département, est un espace d'écoute, de dialogue et d'information pour les 13/25 ans, capable de répondre à leurs questions sur le corps, la sexualité et l'usage des substances psychoactives. Ce lieu innovant, ouvert gratuitement et sans rendez-vous, a dénombré 16485 visites en 2015.</p> <p>En parallèle, l'équipe du « Tête à Tête » propose des actions collectives aux établissements scolaires et aux professionnels du département hors scolaires. Des expositions, des rencontres professionnelles sont organisées et de nouvelles approches sont explorées, comme la réalisation de romans-photos permettant de sensibiliser les jeunes en les rendant parties prenantes du projet.</p>
<p><u>Zoom sur une action</u></p> <p>Depuis 2013, le travail en direction des professionnels est mutualisé dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Mairie de Paris.</p> <p>Installée à Pantin en juin et opérationnelle depuis septembre 2013, la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR) réunit les équipes de la Mission de prévention des conduites à risques du Département de la Seine-Saint-Denis et de la Mission de prévention des toxicomanies de la ville de Paris.</p> <p>Ce rapprochement doit permettre d'augmenter les actions en appui aux professionnels, face à des problématiques communes. Plusieurs de ces actions sont désormais développées en commun en direction des deux territoires.</p>

Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées
PERSONNES ÂGÉES
<p>5.8%. Il s'agit de la part de bénéficiaires de l'Allocation départementale personnalisée à l'autonomie à domicile parmi la population de 60 ans et plus en Seine-Saint-Denis, contre 4.8% en France métropolitaine. Ce chiffre reflète la forte proportion de personnes âgées précaires en Seine-Saint-Denis, qui entrent plus jeunes et relativement plus nombreuses dans la perte d'autonomie.</p>
<p>⇒ L'enjeu pour le Département est d'améliorer la réponse aux besoins des personnes âgées résidant à domicile ou en établissement. En y consacrant près de 200 millions d'euros en 2014, le Département a pour ambition d'œuvrer pour l'accompagnement des personnes âgées et de prévenir la perte d'autonomie par la coordination des dispositifs et des prestations.</p>
<p>Mettre en œuvre collectivement les priorités du Département en faveur des personnes âgées</p> <p>La loi d'adaptation de la société au vieillissement renforce le soutien des personnes à domicile à travers la prévention de la perte d'autonomie, avec la création d'une nouvelle instance présidée par le Président du Conseil départemental et l'ARS. La conférence des financeurs de la perte d'autonomie est ainsi chargée d'élaborer un programme coordonné de prévention avec l'ensemble des partenaires impliqués dans des actions de prévention.</p> <p>La loi rénove également l'ADPA et permet une meilleure prise en compte des besoins des personnes âgées en augmentant les plafonds et en baissant le reste à charge mais aussi une meilleure prise en compte de la situation des aidants.</p> <p>La loi pose une orientation forte avec un effort particulier dans l'adaptation des logements et à une réflexion sur l'avenir des foyers-logements, rebaptisés « Résidences Autonomie ».</p> <p>Enfin elle consacre le Département comme autorité d'autorisation des services à domicile lui offrant ainsi la possibilité de mieux structurer l'offre sur son territoire pour un meilleur service rendu à l'utilisateur tout en contribuant à la création d'emploi.</p> <p>Dans ce cadre rénové, la DPAPH contribuera à l'élaboration des instruments de planification médico-sociale et à leur articulation (Plan stratégique régional de santé, schéma régional d'organisation sociale et médico-sociale, schéma régional de l'offre de soins et celui relatif à la prévention, le futur schéma autonomie dont la concertation sera lancée en 2017. Ce schéma vise à appréhender la personne âgée dans son parcours de vie, à favoriser la liberté des choix de vie et l'insertion sociale, à accompagner la coordination des acteurs et des politiques publiques, et à soutenir le développement d'une offre de qualité.</p> <p>Trois priorités ont été définies :</p> <ul style="list-style-type: none">• Favoriser la liberté des choix de vie des personnes âgées• Favoriser l'insertion sociale,• Impulser et Accompagner la coordination des acteurs• Soutenir le développement d'une offre de qualité permettant une prise en charge de qualité, structurer l'offre à domicile en développant les actions de structuration et de développement en lien avec la CNSA. <p>La mise en œuvre du Schéma a également vocation à contribuer au développement social et économique et à l'animation du territoire, à l'échelle de quatre bassins gérontologiques qui constituent le cadre de sa mise en œuvre. La politique départementale de soutien aux services d'aide à domicile dans le cadre d'une convention passée avec la CNSA et l'investissement dans les établissements contribuent au soutien à l'emploi des Séquanodionysiens.</p> <p>Le Département a par ailleurs développé un dispositif de suivi des situations de maltraitance, au travers d'une cellule départementale interinstitutionnelle de traitement des situations et l'organisation de formations à destination des acteurs locaux – un tiers des communes en ont</p>

Egalité et promotion sociale

bénéficié.

Favoriser une prise en charge globale, cohérente et adaptée sur le territoire

La mise en œuvre du Schéma départemental est étroitement dépendante des financements et des priorités définies par les autres institutions dans leurs champs de compétences respectifs, notamment l'Agence Régionale de Santé qui élabore le Plan Stratégique Régional de Santé, les communes, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et les services de l'Etat.

L'accent sera mis sur l'accès aux droits des personnes âgées, la qualité de leur accompagnement et sur le développement d'une coordination gérontologique en lien avec les Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA) et l'ensemble des acteurs intervenant dans le parcours de la personne.

Défendre l'autonomie et l'intégration des personnes handicapées
PERSONNES HANDICAPÉES
2,2% de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé. La Seine-Saint-Denis est, de tous les départements d'Ile-de-France, celui qui compte la part la plus importante d'allocataires handicapés au sein de sa population de 20 à 64 ans.
⇒ L'enjeu pour le Département est d'améliorer la réponse aux besoins des personnes handicapées résidant à domicile ou en établissement. En y consacrant plus de 160 millions d'euros en 2014, le Département a pour ambition d'œuvrer pour l'autonomie et l'intégration des personnes handicapées et de garantir la continuité de leur parcours à tous les âges de la vie.
Mettre en œuvre collectivement les priorités du Département en faveur des personnes handicapées Le Schéma en faveur des personnes handicapées, adopté par le Conseil départemental le 21 juin 2012, témoigne de la volonté de l'ensemble des acteurs du handicap de garantir la prise en compte dans l'ensemble des politiques publiques des personnes handicapées et d'apporter une continuité de réponses aux besoins des personnes tout au long de leur vie. Quatre priorités ont été définies : <ul style="list-style-type: none">- assurer un niveau d'information de qualité,- structurer la coordination territoriale et départementale des acteurs,- mieux accompagner les parcours de vie,- développer une offre de services diversifiée et complémentaire, du dépistage à l'accompagnement médico-social.
Favoriser l'accès aux droits La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) permet en un lieu unique d'accueillir, d'orienter et d'accompagner les personnes handicapées et leurs aidants, tout en favorisant la mise en réseau de l'ensemble des acteurs du handicap. Une hausse de sa fréquentation est constatée avec 38 170 personnes reçues en 2013. Plus de 150 000 personnes bénéficient de droits ouverts par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, suite à une évaluation par la MDPH. En complémentarité, le Département s'attache au versement des prestations d'aide sociale aux personnes handicapées, notamment la Prestation de Compensation du Handicap et l'Aide sociale à l'hébergement.
Développer une offre de service de qualité, diversifiée et complémentaire La mise en œuvre du Schéma a vocation à contribuer au développement social et économique et à l'animation du territoire. La politique départementale de soutien aux services d'aide à domicile dans le cadre d'une convention passée avec la CNSA et l'investissement dans les établissements contribuent au soutien à l'emploi des Séquano-dionysiens. Entre 2013 et 2016, 5 appels à projets initiés par le Département et/ou l'Agence Régionale de Santé sont prévus. La Seine Saint Denis rencontre aujourd'hui un contexte favorable pour agir contre les inégalités territoriales en matière de prise en charge du handicap. La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé prévoit ainsi la mise en œuvre d'une « Réponse accompagnée pour tous » au 1er janvier 2018. Dans cette même dynamique, le gouvernement a annoncé dans une instruction du 22 janvier 2016, des mesures pour éviter les départs des personnes en situation de handicap vers la Belgique. Le Département, aux côtés de l'Agence régionale de santé, a décidé de s'engager dans des dispositifs pour éviter les départs en Belgique et améliorer la réponse aux familles et personnes handicapées, à travers sa mobilisation dans un plan handicap 2017 sera également l'année de la mise en œuvre de deux nouvelles convention : La convention pluriannuelle relative aux relations entre la CNSA et le Conseil Départemental (intégrant la MDPH)

Egalité et promotion sociale

et la convention section IV relative à la modernisation et professionnalisation des Services d'aide et d'accompagnement à domicile, ainsi que l'engagement de la démarche d'élaboration d'un schéma autonomie.

Le Département a par ailleurs développé un dispositif de suivi des situations de maltraitance, au travers d'une cellule départementale interinstitutionnelle de traitement des situations et l'organisation de formations à destination des acteurs locaux – un tiers des communes en ont bénéficié.

LE PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL (PED)

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental a fait de l'éducation une priorité. Il a choisi d'aller au-delà de ses compétences et de se doter d'un Projet éducatif, pendant de son Plan exceptionnel d'investissement pour les collèges. Il poursuit ainsi l'action menée depuis de nombreuses années, aux côtés de l'Éducation nationale.

Un projet en constante adaptation

Le Projet éducatif départemental, voté le 15 novembre 2012, pour une période de 3 ans, est un outil de cohésion éducative pour la Seine-Saint-Denis. Il concourt à un véritable projet stratégique du territoire.

Il vise à rendre lisible et cohérent l'ensemble des démarches éducatives mises en œuvre dans de nombreux secteurs pour les adolescents de 11 à 16 ans, en appréhendant l'ensemble de leurs temps de vie, scolaires et non scolaires. Aujourd'hui, plus de quatre-vingt dispositifs éducatifs existent en Seine-Saint-Denis, que ce soit dans le domaine de la culture, du sport, de l'écologie urbaine, de la santé, de la prévention ou de la sécurité routière.

En ce qui concerne notamment l'éducation à l'écologie urbaine, le Conseil départemental a renforcé son action en faveur de la préservation de la biodiversité locale dans les collèges, au travers du parcours « Des ruches dans mon collège ». Le Projet Educatif Départemental a aussi réaffirmé l'importance de la sensibilisation de ses collégiens à cet enjeu fort. 6 collèges participent à ce parcours et bénéficient aujourd'hui de l'installation de ruches, levier utile pour sensibiliser les collégiens à un mode d'organisation sociale animale. D'autre part, l'utilisation pédagogique de la ruche est un élément innovant pour intéresser les collégiens à cette biodiversité et ainsi répondre aux programmes de l'Éducation nationale.

Parallèlement, de nouvelles actions sont engagées chaque année. En 2015, par exemple, le Conseil départemental a renforcé son investissement en faveur de l'exercice de leur citoyenneté par les collégiens et la défense des valeurs de République, à travers l'appel à projet pédagogiques en direction de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative : enseignants, personnels de la vie scolaire, élèves, parents d'élèves, personnels ATTEE. Il s'agissait de soutenir les projets proposés autour des thématiques suivantes : engagement citoyen, commémoration, éducation aux médias, vivre ensemble et climat scolaire. Il a aussi monté un partenariat avec l'association Cartooning for peace, permettant à 10 collèges de bénéficier d'une exposition de dessins de presse et une série d'ateliers, clôturée par une grande conférence présidée par Plantu et abordant la nécessaire défense de la liberté d'expression.

Au même titre que le Conseil départemental des collégiens, Odyssée jeunes ou les parcours d'éducation à la citoyenneté mondiale, ces dispositifs permettent de s'engager en développant des espaces de dialogue et de concertation, et de se construire en s'appropriant les enjeux d'avenir.

Le Projet éducatif départemental étant un gage de lisibilité et de visibilité des actions éducatives sur le département, il permet également d'identifier les éventuels déséquilibres territoriaux. Le Conseil départemental, grâce à son PED, a ainsi pu identifier les collèges les moins bien couverts par les actions éducatives départementales et mené un plan d'action spécifique pour accompagner ces établissements en 2015.

Zoom sur une action

Parcours « Changements Climatiques : biodiversité, air, climat, énergie, eau...Tout est lié ! »

En 2014, le Conseil départemental a mis en place un parcours éducatif expérimental autour du climat, en partenariat avec l'association Planète Sciences. Ce parcours s'inscrit dans la volonté du Département de proposer aux collèges des parcours éducatifs en lien avec l'environnement et la citoyenneté.

Les objectifs d'un tel parcours étaient de :

- appréhender les interactions entre le climat et différentes composantes environnementales (eau, air, biodiversité, ressources énergétiques), et la manière dont chacune de ces dimensions participe au changement climatique ou est affectée par ce dernier, et le rôle de l'action humaine dans ces interactions ;
- visiter les équipements et rencontrer les acteurs de l'environnement de la Seine-Saint-Denis pour mieux connaître son territoire ;
- mettre en œuvre une démarche de projet global intégrant l'expérimentation et l'investigation pour être acteur des politiques environnementales menées en Seine-Saint-Denis et au-delà.

Ce parcours, proposé sous deux formats (parcours intégré et classe découverte), a vraiment permis aux élèves de comprendre la complexité du climat et ses interactions et de prendre la mesure des effets du changement climatique. Les enseignants du collège Marais de Villiers, par exemple, ont constaté l'évolution des connaissances et capacités d'expression des élèves suite au projet, ainsi que la dynamique de groupe créée entre les élèves. Les expériences et constructions ont permis de relier les savoirs fondamentaux et leurs applications dans le cadre de la prise en compte du changement climatique par les sociétés humaines, et par chaque individu. De plus, le parcours a favorisé l'interdisciplinarité, très appréciée par les professeurs et très bénéfique également pour les élèves.

Un projet pluri-acteurs

Le Projet éducatif départemental s'enrichit par la synergie de tous les acteurs du territoire, avec au centre l'adolescent mais aussi sa famille, ainsi que les autres acteurs éducatifs, dans un principe d'éducation partagée, dans le respect de la diversité et des compétences de chacun.

Cette démarche de construction participative et d'éducation partagée se renforce au fil des années. Le travail mené dans le cadre de l'ouverture des 13 nouveaux collèges sur la question des « espaces partagés » en est la preuve. Ces nouveaux espaces, qui ouvrent le collège sur l'extérieur, permettront d'entrer dans une véritable « ère de co-éducation », avec des associations, des parents et des acteurs éducatifs, à même de pénétrer dans un lieu dédié aux échanges au sein du collège.

Cette création des « espaces partagés », en lien avec l'Education nationale, ne fait que confirmer l'intérêt et le bien-fondé de la signature le 2 octobre 2013 du premier Projet Educatif Territorial (PET) à l'échelle départementale, avec le rectorat de Créteil, qui vise à améliorer les interactions entre les institutions mais aussi entre les publics et acteurs éducatifs.

Un projet en adéquation avec des enjeux d'actualité

Enfin, le Projet éducatif, outil en constante évolution grâce à un suivi et une évaluation des actions réalisées, sait prendre en compte les défis du présent et de l'avenir qui s'imposent sur le territoire.

Grâce à la dynamique partenariale ainsi initiée, les acteurs ont su se saisir d'un projet de parcours d'éducation artistique et culturelle transversal entre le primaire et le collège. Le Département est à ce titre un territoire expérimental.

Les acteurs de la jeunesse ont également su se mobiliser autour de l'organisation de la prochaine Conférence internationale de l'ONU sur les changements climatiques (COP 21), qui aura lieu en 2015 sur le département de la Seine-Saint-Denis. Un plan départemental d'actions permettant de mobiliser la société civile et en particulier la jeunesse du territoire a été mis en œuvre en 2015.

Egalité et promotion sociale

Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges

En 2014, 4 598 921 repas ont été distribués par les services de restauration des collèges, ce qui a provoqué l'émission d'environ 920 tonnes de bio déchets, dont seulement une très faible part est recyclée. Ce diagnostic a aussi laissé apparaître qu'une vingtaine d'établissements produisent plus de 10 tonnes de déchets organiques par an, et sont donc considérés comme de gros producteurs, et peuvent être assujettis à une redevance spéciale.

La Direction des affaires européennes, internationales et de la culture de la paix (DEIP) et la Direction de l'éducation et de la jeunesse (DEJ) ont décidé de mettre en œuvre un projet avec pour objectifs **la gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire de l'ensemble des collèges de Seine-Saint-Denis**. Pour cela, le Département a répondu à l'appel à projets du programme européen « Life », qui permet de financer, par des subventions, des projets contribuant au développement et à la mise en œuvre de la politique en faveur de l'environnement.

Les objectifs sont les suivants :

- **réduire de 50 % le gaspillage alimentaire** dans les cantines scolaires à l'horizon décembre 2022, pour atteindre 50 grammes par jour et par collégien,
- **atteindre un taux de 50% de déchets valorisables** de la restauration scolaire à la sortie du collège (contre un taux proche de zéro aujourd'hui) avec 50g maximum de déchets alimentaires par convives,
- **avoir 15% maximum de déchets alimentaires** par collège par rapport à l'ensemble des déchets,

Cela aura notamment pour conséquence la diminution du coût environnemental de la restauration scolaire et de la gestion des déchets en Seine-Saint-Denis.

Par ailleurs, le projet du Département vise aussi la sensibilisation et un changement des habitudes de tous les collégiens de Seine-Saint-Denis vis-à-vis du gaspillage alimentaire et des déchets, de meilleures conditions de travail pour les agents de restauration, ainsi que la création d'un réseau de partenaires locaux spécialisés dans la gestion et la réduction des déchets. Par ailleurs, des barquettes non ouvertes pourront être redistribuées à des associations caritatives ayant signé des conventions relatives aux dons alimentaires. Concernant les innovations, l'objectif est également de mettre en place des prototypes d'équipements de traitement des déchets, ainsi que des outils numériques à destination des collégiens, afin de leur donner l'envie d'agir au sein de leurs établissements scolaires.

Faire de la réussite éducative un levier pour réduire les inégalités sociales
ACCUEIL DES COLLÉGIENS ET DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE
4,6% des collégiens en Seine-Saint-Denis ont un retard de 2 ans ou plus à l'entrée en 6 ^{ème} contre 1,6% en Ile-de-France. La réussite éducative est un levier essentiel de réduction des inégalités sociales.
⇒ Le Département souhaite offrir un cadre d'apprentissage de qualité aux 81 000 collégiens de Seine-Saint-Denis (dont 70 020 dans l'enseignement public) en mettant à leur disposition des bâtiments de qualité entretenus par les services départementaux.
Poursuivre la construction et la rénovation des collèges Le Département investit pour l'avenir en poursuivant la mise en œuvre de son plan exceptionnel d'investissement pour les collèges. En 2015, un nouveau collège a été inauguré après les 12 nouveaux inaugurés à la rentrée 2014. La concertation autour du « collège numérique du 3 ^{ème} millénaire » de Seine-Saint-Denis a par ailleurs permis de préciser les perspectives d'aménagement des bâtiments qui, sur le plan technique et fonctionnel, permettront d'assurer la sécurité, l'usage du numérique, la pratique sportive et la qualité de vie des collégiens. Un plan Ambition collèges 2015-2020, visant la rénovation-modernisation de 80 collèges, la construction de 6 collèges et de 2 internats, et la reconstruction de 4 collèges a été adopté par l'assemblée départementale.
Contribuer à la réussite scolaire et personnelle de tous les collégiens En Seine-Saint-Denis, 36% des collégiens sont boursiers. En diminuant, pour les familles, les contraintes financières liées à la scolarité des enfants, le Département permet une réelle égalité des chances. Par ailleurs, le Département met en place pour la première fois à la rentrée 2015 un chèque réussite destiné aux collégiens qui entrent en 6 ^{ème} dans les collèges publics du Département et dont les parents sont domiciliés en Seine-Saint-Denis. Ce chèque correspond à 200 € de bons d'achat réservés aux fournitures scolaires, livres et matériel numérique, utilisables dans les commerces partenaires de Seine-Saint-Denis.
Impliquer les collégiens dans le débat public En 2015, les membres du Conseil départemental des Collégiens, instance créée en 2009, ont pu finaliser leurs travaux sur deux ans en s'investissant dans 3 commissions de travail thématiques : lutte contre les discriminations, histoire et mémoire, changements climatiques. L'Assemblée des Collégiens a par ailleurs voté l'orientation du budget « travaux » sur la rénovation prioritaire des sanitaires des collèges à hauteur de 100 000 €.
<u>Zoom sur une action</u>
L'amélioration de la performance énergétique des collèges L'amélioration du patrimoine bâti se traduit notamment par un impératif de travaux sur la performance énergétique. Aussi, avant d'identifier les bâtiments les plus énergivores et établir son programme de travaux, le Département a souhaité engager une analyse approfondie de l'état énergétique de son patrimoine, en menant des audits énergétiques sur la majeure partie des collèges en 2014. Les consommations ont donc été relevées sur la base des 3 dernières années de consommation. Si pour la consommation en électricité, le patrimoine du Département se situe globalement dans une fourchette moyenne, il en ressort que sur l'axe « chauffage », le patrimoine collège construit en grande partie avant 1974 et axé pour l'essentiel sur de l'énergie fossile, est particulièrement énergivore.

Egalité et promotion sociale

Ainsi, pour répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement et aboutir à un gain énergétique de 40 %, il est prévu :

- Des travaux sur 40 collèges particulièrement énergivores et coûteux en charge énergétique, pour améliorer de manière performante ou superperformante l'état énergétique des collèges : isolation des façades et des toitures, changement des menuiseries, mise en place d'une ventilation performante, changement des équipements vétustes de production d'énergie thermique et de l'éclairage, mise en place de régulation performantes,...
- Des travaux de moindre ampleur sur le patrimoine restant, pour réduire les consommations par des travaux sur les appareils de production de chaleur, les régulations, la sensibilisation et la mise en place de contrats d'exploitation avec objectifs d'économie d'énergie.

LES PRIORITÉS DU DÉPARTEMENT

LA VILLE AU QUOTIDIEN , ÉQUILBRÉE ET AGRÉABLE

- Garantir des fonctions et services urbains de qualité sur l'ensemble du territoire
- Encourager le renouvellement urbain et reconquérir les espaces publics
- Promouvoir une nature proche et accessible

LA VILLE MÉTROPOLITAINE , ATTRACTIVE , RAYONNANTE ET SOLIDAIRE

- Affirmer le rôle de la Seine-Saint-Denis dans la métropole en construction, notamment en matière de développement économique, d'habitat et de transport

LA VILLE DURABLE , SOBRE ET HARMONIEUSE

- Poursuivre la transition vers une ville intense et peu consommatrice en ressources naturelles
- Faire de l'écologie urbaine un levier d'innovation et de développement

Un nouveau modèle urbain métropolitain

PLAN CLIMAT ÉNERGIE DÉPARTEMENTAL (PCED) ET PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT À LA COP21

Le Plan Climat Energie Départemental correspond à un engagement volontariste du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, affirmé en 2010 et précurseur d'une démarche devenue depuis obligatoire par la suite pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

Des enjeux globaux de long terme

Le Département développe depuis plusieurs années une stratégie forte en matière de lutte contre le changement climatique dont le Plan Climat Énergie Départemental (PCED) constitue la pierre angulaire. Le PCED cherche à traduire localement les objectifs français et internationaux pour limiter les effets des changements climatiques, liés à l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, et adapter le territoire aux impacts inéluctables à venir. Il s'agit pour les pays développés d'atteindre le « facteur 4 », soit une baisse de 75% des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990. Pour cela, l'Europe devra avoir réduit de 20% ses émissions en 2020 par rapport à 2005, baissé de 20% sa consommation d'énergie finale, et augmenté de 20% la part des énergies renouvelables.

Conscient de ces enjeux, le Département de la Seine-Saint-Denis a adopté son Plan Climat Energie le 25 juin 2010, avant même la promulgation de la loi dite Grenelle 2, qui oblige depuis, toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants à porter un PCED. 17 d'entre elles sont concernées en Seine-Saint-Denis.

Les principaux effets attendus du programme d'actions du PCED, sur le long terme, concernent principalement :

- la réduction des consommations d'énergie par le biais de la sensibilisation des acteurs du territoire et du conseil en énergie ;
- l'accélération de la rénovation thermique des bâtiments ;
- la lutte contre la précarité énergétique ;
- le développement des mobilités alternatives à l'automobile et au camion ;
- l'adaptation de la ville face aux phénomènes extrêmes (inondations, canicules) ;
- le développement des emplois de l'économie verte et des principes d'une économie circulaire.

Une révision du Plan Climat Energie Départemental est engagée, avec une mise à jour du diagnostic carbone du territoire en cours d'achèvement et une phase de consultation.

L'objectif est d'aboutir à l'adoption d'un nouveau programme d'actions par le Conseil départemental. Ce Plan climat 2^{ème} génération intégrera un volet sur la qualité de l'air dont les enjeux et les causes sont souvent à rapprocher de celles liées aux émissions de gaz à effet de serre. Il s'agira aussi de renforcer les actions d'adaptation aux changements climatiques.

Une démarche fondée sur l'animation territoriale et le travail en réseau

Piloté par Belaïde Bedreddine, 2^{ème} Vice-président du Conseil départemental, et porté par le Pôle Aménagement et Développement Durables de la Direction générale, le Plan Climat Energie est animé par un ingénieur dédié au sein de la Direction de l'eau et de l'assainissement, dont la mission est d'impulser la mise en œuvre du programme d'actions, de travailler en réseaux avec l'ensemble des directions et des acteurs locaux concernés, au premier rang desquels figurent aujourd'hui les collectivités « obligées », et demain la Métropole du Grand Paris.

Le caractère transversal de l'enjeu climatique amène à investir de nombreux domaines qui préoccupent aujourd'hui nos concitoyens non seulement sur le plan de l'environnement, mais aussi dans le champ social (avec notamment la lutte contre la précarité énergétique), économique (avec le potentiel d'emplois des filières de transition énergétique) ou encore sanitaire (avec la prévention de la pollution de l'air ou d'épisodes extrêmes, comme les canicules).

Un nouveau modèle urbain métropolitain

Bilan de la COP21 et mobilisation des élus locaux pour une transition écologique des quartiers populaires

En quelques chiffres : le bilan de la mobilisation autour de la COP21

- 40 000 participants sur le site de la COP21
- 270 millions d'euros de retombées économiques en Ile-de-France
- Bénéfices pour la jeunesse :
 - 62 projets pédagogiques à destination des collégiens
 - 342 lycéens et étudiants en stage
 - 7500 jeunes sensibilisés aux métiers de la transition écologique
- Création de 2 instances de coopération innovantes :
 - Comité de pilotage des élus locaux
 - Groupe de travail pour la mobilisation de la jeunesse
- Soutien et valorisation des projets locaux :
 - 27 projets associatifs soutenus
 - Plusieurs dizaines d'acteurs locaux valorisés (associations, PME...)
 - Stand départemental sur les Espaces Générations Climat : exposition, mini-bibliothèque numérique, 13 animations par des acteurs locaux
 - Stand sur la Galerie des Solutions : valorisation de 14 PME locales
 - 11 parcours de découverte du territoire autour de 8 sites emblématiques
 - Une vingtaine d'événements organisés ou auxquels le Département a participé (conférences, rencontres, grandes manifestations...)
 - De nouvelles collaborations initiées

L' « Appel pour transition écologique des quartiers populaires » : Les élus de Seine-Saint-Denis s'engagent

Le Département a initié à l'occasion de la COP 21 un comité de pilotage des élus locaux de la Seine-Saint-Denis afin de **favoriser le partage d'informations et la cohérence des initiatives locales**. Cette instance s'est réunie 3 fois en 2015 et une 4^{ème} fois en février 2016.

Une proposition du Comité de pilotage a conduit à une **déclaration commune approuvée par 22 élus de la Seine-Saint-Denis** (18 communes, 2 intercommunalités, le Département et 2 parlementaires) afin de souligner la spécificité et l'urgence de la transition écologique dans les périphéries urbaines denses et de réaffirmer leur engagement pour œuvrer en ce sens.

Six engagements forts et ambitieux ont été pris, à la hauteur des défis qui s'imposent mais aussi de la vitalité de la Seine-Saint-Denis :

1. Faire de la rénovation énergétique une priorité
2. Rendre possibles des modes de déplacement plus économes et plus sains

Un nouveau modèle urbain métropolitain

3. Rendre le territoire et ses habitants plus robustes aux crises
4. Mobiliser et soutenir les acteurs de la transition
5. Faire de la Seine Saint Denis un territoire pionnier de l'économie verte et des filières responsables
6. Etre exemplaire dans l'exercice de nos compétences et favoriser le partage des bonnes pratiques

C'est sur la base de ces engagements que le Département entend prolonger sa stratégie pour la transition écologique, le climat, l'air et l'énergie.

Le développement d'actions en matière de santé-environnement et de prévention de la précarité énergétique.

Le Département de la Seine-Saint-Denis s'efforce depuis de nombreuses années d'agir sur les déterminants environnementaux des inégalités sociales et territoriales de santé (qualité de l'air intérieur, nuisances sonores, lutte contre les points noirs environnementaux etc.). Ce faisant, il remplit à la fois ses missions de solidarité territoriale et ses engagements pris en faveur de la transition écologique du territoire, et notamment de ses quartiers populaires.

Les services départementaux ont participé en 2016 à l'élaboration du Plan Régional Santé Environnement 3 et contribué à la rédaction d'une fiche action sur la prise en compte de la qualité de l'air intérieur et de la précarité énergétique dans la rénovation de l'habitat.

De nombreuses études récentes ont en effet montré les conséquences sanitaires très importantes de la précarité énergétique. De plus, sans renforcement volontariste de l'action sur le sujet, une étude récente des services de l'Etat projette un doublement du nombre de ménages en situation de précarité énergétique en Seine-Saint-Denis à horizon 2030. La construction d'un réseau d'acteurs élargi et l'effort de convergence des politiques d'habitat et de santé pourraient permettre d'éviter que des dizaines de milliers de ménages supplémentaires ne se retrouvent en grande difficulté, tout en constituant un stimulus supplémentaire à la rénovation thermique dans la décennie à venir.

Structurer une offre de transports durable et solidaire

RÉSEAU ROUTIER, MOBILITÉ DURABLE ET TRANSPORTS EN COMMUN

42% des déplacements des Séquano-dionysiens sont faits à pied, 33% en voiture et 23% en transports collectifs. Et la tendance est à la diminution de la part de la voiture sur les autres modes pour tous motifs de déplacements. Cette tendance est à encourager par le développement de l'offre, en quantité et en qualité, notamment afin de diminuer l'accidentologie routière et d'améliorer la qualité de l'air.

⇒ Le Département entend être un acteur incontournable en matière de mobilité durable, en contribuant d'un point de vue technique et financier aux projets de transport décidés par Syndicat des Transports d'Ile-de-France ou dans le cadre de la réalisation du Grand Paris Express.

Pour proposer des modes de déplacements alternatifs à l'usage de la voiture individuelle, le Département veille également à ce que l'offre de transports soit économiquement accessible à tous, l'augmentation tendancielle des coûts du carburant pénalisant directement les foyers aux revenus modestes.

Le Conseil départemental a ainsi décidé de dédier 78,5 millions d'euros aux transports en commun en 2015 (budget DAD + charge nette investissement DVD).

→ Le Plan Mobilités durables, voté par l'Assemblée en juin 2016 traduit l'engagement d'une politique de modernisation de l'ensemble du patrimoine plus ambitieuse, répondant aux attentes des citoyens en termes de qualité des espaces publics, d'adaptation aux nouveaux besoins des territoires en mutation et d'accès à toutes les mobilités. D'un montant de 50 M€ sur la période 2016-2020, venant s'ajouter à l'effort budgétaire annuel, il se décline en trois axes principaux :

- Accompagner les grands projets structurants qui vont façonner le paysage de demain et modifier les besoins en déplacements ;
- Favoriser toutes les mobilités durables, réaliser les aménagements cyclables nécessaires pour renforcer l'offre en déplacements alternatifs à la voiture et rendre aux piétons une place centrale dans l'espace public ;
- Moderniser le patrimoine départemental, l'adapter aux usages les plus quotidiens, renforcer la sécurité et agir sur l'offre de services avec le développement d'innovations.

Encourager le développement quantitatif et qualitatif du transport en commun

La mise en service du tramway T8 fin 2014, et la jonction ainsi opérée entre Saint-Denis/Epinay-sur-Seine/Villetaneuse, constitue un levier important de développement durable et de renouvellement urbain. Le T8 garantit un service de transport rapide et régulier et favorise l'accès de tous aux lieux de vie, aux pôles d'enseignement ainsi qu'aux bassins d'emplois, tout en favorisant l'émergence d'un pôle multimodal doublé de véritables espaces publics.

Le prolongement du tramway T1 de Bobigny vers Val de Fontenay et l'insertion urbaine d'un transport en commun en site propre de type bus à haut niveau de service sur l'ex-RN3 entre la porte de Pantin et la gare de Gargan aux Pavillons-sous-Bois – deux opérations dont les travaux, sous maîtrise d'ouvrage départementale, pourraient débuter en 2018 – s'inscrivent dans la même optique.

L'autre attente en matière de desserte réside dans l'extension du tramway T4 attendue depuis de nombreuses années par les habitants de Clichy-sous-Bois et Montfermeil. Les premiers travaux des concessionnaires en 2015 marquent une nouvelle étape dans la réalisation de cet équipement structurant pour l'Est du Département qui contribue à l'objectif de dessiner une nouvelle carte des transports urbains en Seine-Saint-Denis. Le Département contribue à ces aménagements qui permettent de changer radicalement l'image de l'espace public.

D'autres projets structurants de développement de l'offre de transport en commun sur le territoire de la Seine-Saint-Denis ont connu une avancée en 2015. En ce qui concerne le métro, les travaux pour les 2 nouvelles stations de la Ligne 12 Aimé Césaire et Mairie d'Aubervilliers se sont poursuivies, ainsi que ceux pour le prolongement de la ligne 14 à Mairie de Saint-Ouen depuis la gare St-Lazare.

Un nouveau modèle urbain métropolitain

Enfin, les études sur le prolongement de la ligne 11 de Mairie des Lilas à Rosny-Bois-Perrier sont achevées, le protocole-cadre de financement des travaux a été validé et les dévoiements des réseaux concessionnaires ont débuté. Par ailleurs, les travaux du Tram Express Nord ont continué pour une mise en service de la ligne entre Epinay-sur-Seine et Le Bourget en juillet 2017.

Enfin, les études du Grand Paris Express se sont poursuivies avec la Société du Grand Paris et les collectivités pour la réalisation de ce projet qui va radicalement améliorer les déplacements de banlieue à banlieue et ainsi contribuer à décharger les lignes de RER existantes.

Ces projets constituent autant d'opportunités pour requalifier l'ensemble des espaces traversés et redessiner le paysage urbain.

S'engager en faveur d'une mobilité solidaire

Relier les principaux points du département dans un objectif de solidarité territoriale est un objectif essentiel pour le Département. Il intervient de façon à ce que les projets de transports permettent effectivement de désenclaver et densifier de façon qualitative les quartiers et de favoriser l'accès aux secteurs d'emploi et aux équipements métropolitains.

La réalisation à l'horizon 2030 de l'ensemble des projets contenus dans le plan de mobilisation régional en faveur des transports et le projet de Grand Paris Express constitue une occasion unique pour doter le territoire départemental d'un réseau de transport à la hauteur des enjeux de la future Métropole du Grand Paris.

Enfin, construire une offre de transports solidaire, c'est aussi permettre l'accès de tous à la mobilité. Le Département contribue ainsi chaque année à la mise aux normes UFR des arrêts de bus situés sur la voirie départementale. Près de 70% des arrêts seront ainsi aux normes à la fin 2016. L'accès aux abonnements de transport pour les personnes en difficulté est également facilité, et, depuis 2012, le Département prend en charge le coût de la carte Imagine R des collégiens jusqu'à 50 % sous certaines conditions.

Favoriser le partage de la voirie

Pour répondre aux attentes de la population en termes de confort, de qualité de son environnement quotidien et afin de favoriser les modes de déplacements durables sur le territoire, l'objectif est également de rendre aux piétons et aux modes actifs une place centrale dans un espace public plus agréable et urbain.

Le Département contribue à travers ses différentes politiques à diversifier les usages sur son patrimoine viaire. Ainsi, son engagement en faveur des modes actifs a pour objectifs le développement d'un réseau d'itinéraires cyclables structurant, maillé et continu, à l'échelle départementale, et à promouvoir la pratique, notamment en encourageant les déplacements actifs pour les collégiens. La poursuite du développement d'itinéraires cyclables, notamment dans le cadre d'opérations de requalification de voiries et de tramways, porte à près de 120 km le linéaire total du réseau d'intérêt départemental.

Pour ce qui est des transports de marchandises, le Département promeut des modes alternatifs à la route et notamment la voie d'eau et le fer. Il a ainsi notamment mené une étude pour valoriser l'usage de la voie d'eau dans le cadre des chantiers de BTP menés aux abords des canaux de Saint-Denis et de l'Ourcq.

Zoom sur une action

Des actions de sensibilisation à la sécurité routière menées dans les collèges du Département sont poursuivies, une attention particulière étant apportée aux nouveaux collèges. Pour mémoire, les actions menées par la Direction de la voirie et des déplacements du Département et son principal partenaire, le Comité départemental de la Prévention Routière, ont touché près de 10 000 collégiens en 2015.

Par ailleurs, le Département travaille avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les transporteurs pour améliorer la desserte des collèges par le réseau de bus et ainsi inciter les élèves à utiliser les transports en commun.

Participer à la modernisation de la ville et de l'habitat
CADRE DE VIE, AMÉNAGEMENT, POLITIQUE DE LA VILLE ET HABITAT
<p>36%, c'est la part des logements gérés par des bailleurs sociaux en Seine-Saint-Denis, contre 25% en moyenne en Ile-de-France. Ce territoire joue en effet historiquement un rôle important d'accueil des ménages populaires. Une part importante des ménages a un revenu par unité de consommation inférieur au premier décile francilien. Par ailleurs, le département accueille 35% de la population des espaces de pauvreté d'Ile-de-France. Et la Seine-Saint-Denis est le département d'Ile-de-France qui compte le plus grand nombre de programmes de rénovation urbaine (PRU) et de Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). Dans ce contexte, les enjeux du logement et de la qualité de l'habitat prennent une importance particulière.</p>
<p>⇒ La qualité du développement urbain est un défi que le Conseil Départemental entend relever de façon volontaire. L'aménagement, la politique de la ville, l'habitat sont autant de politiques pour améliorer le cadre de vie des habitants et intégrer au quotidien le développement durable : qualité du logement, espaces verts, confort sonore et visuel, équipements et services publics, accessibilité des espaces publics, etc.</p>
Favoriser la mixité sociale par une offre et un accès aux logements de qualité
<p>Bien que l'habitat ne relève pas de ses compétences obligatoires, le Département donne un caractère prioritaire à la politique du logement et s'investit fortement en ce sens. Le développement de la politique de la ville, la lutte contre l'habitat privé dégradé et insalubre, l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap et le développement d'une offre nouvelle en logements neufs sont les 4 principales orientations qu'il poursuit.</p> <ul style="list-style-type: none">- Le renouvellement urbain et la reconstruction de la ville sur elle-même sont nécessaires pour améliorer le quotidien des habitants, et créer les conditions du vivre-ensemble et de la cohésion sociale dans les quartiers. Aussi, le Conseil départemental demeure un acteur incontournable de la politique de la ville. En 2014, le Département est intervenu dans de nombreux Programme de Rénovation Urbaine (PRU) au titre de ses politiques sectorielles et 1,2 million d'euros de subventions ont été affectées, par les contrats urbains de cohésion sociale, à l'accompagnement des porteurs de projets en matière d'insertion sociale et professionnelle, de santé, de soutien à la parentalité, et de prévention de la délinquance. Il est, depuis 2015, signataire des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des PRU, conformément à la loi du 21 février 2014.- De surcroît, le Département intervient contre la dégradation du parc d'habitat privé et en faveur de l'éradication de l'habitat indigne. 16 fonds d'intervention de quartier sur 14 communes sont en vigueur en 2015, 1469 logements ayant bénéficié d'aides du Fonds d'initiative Quartier (FIQ) pour réaliser des travaux. Les conventions avec les communes de Saint-Denis et Montfermeil, Aubervilliers, Le Pré-Saint-Gervais, ont été engagées dans le cadre du Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne.- Le Département poursuit également l'attribution d'aides en faveur de l'adaptation de logements destinées à des publics aux besoins spécifiques. Un nouveau dispositif (Rénov'habitat 93) est rentré en vigueur en septembre 2014, destiné à financer des travaux d'économies d'énergie en lien avec l'ANAH d'une part, et d'adapter les logements à la perte de mobilité d'autre part. Les aides aux propriétaires occupants sont ainsi destinées en priorité à encourager la rénovation d'appartements occupés par des personnes âgées bénéficiaires de l'ADPA, et sont conditionnées à la réalisation d'objectifs de performances énergétiques. A ce titre, le Département est partenaire du programme « Habiter Mieux » initié par l'Etat, et a signé un Contrat Local d'Engagement pour sa mise en œuvre. En 2015, 629 dossiers représentant un montant de 961 918€ ont ainsi été délibérés par le Département.- Le Conseil Départemental a mis en place une aide à la construction de logements sociaux neufs (5 000 euros environ par logement) : 1,6 millions d'euros ont été versés en 2015 pour cofinancer 541 logements dont 137 logements ont été réservés pour les jeunes de moins de 30 ans et 11 logements attribués au contingent départemental. Le Conseil Départemental a également maintenu son soutien à l'Office Public HLM de Seine-Saint-Denis (Oph93) pour

un habitat social de qualité : 6,5 millions d'euros lui ont ainsi été versés en 2015.

Toutefois, les enjeux de la politique de l'habitat en Seine-Saint-Denis sont tels qu'ils ne peuvent être solutionnés qu'avec une prise en compte régionale et nationale des enjeux et des réponses aux échelles régionales et métropolitaines. Le Département souhaite peser dans le cadre des prochaines réformes gouvernementales de la politique de la Ville et de l'Habitat. Pour ce faire, il a réalisé en 2013 une étude précisant le diagnostic et les enjeux des politiques de l'habitat en Seine-Saint-Denis qu'il a mis en partage auprès des acteurs de l'habitat, et a organisé en 2014 les quatrièmes rencontres des acteurs de l'habitat sur le thème « l'habitat au cœur du projet métropolitain ».

Il défend ces enjeux dans les instances régionales et métropolitaines, et les fait porter dans les Schémas et Plans en cours et à venir dans lesquels il est associé.

Il a ainsi réalisé et délibéré le 30 juin 2016 la contribution de la Seine-Saint-Denis au Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, afin qu'elle soit prise en compte dans le Schéma en cours d'élaboration le Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement d'Ile de France dont il est membre.

La rencontre des acteurs de l'habitat de la Seine-Saint-Denis qu'il a organisé le 20 septembre 2016 sur le thème « un schéma régional de l'habitat et de l'hébergement au service de l'égalité des territoires » a permis de mobiliser les acteurs sur ces questions.

L'enjeu dorénavant est de faire porter ces questions au Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement que doit élaborer la Métropole du Grand Paris, et dans les orientations des projets métropolitains à venir.

Raccorder les territoires au numérique

L'avenir réside également dans l'accès aux nouvelles technologies. Le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique adopté à l'unanimité fin 2012 fixe les ambitions en matière de déploiement du très haut débit. 230 sites publics et 14 zones d'activité étaient déjà raccordés au très haut débit en 2012. Le raccordement en infrastructures très haut débit de la zone Débitex (14 communes du nord et de l'est du département) participe à l'objectif d'atteindre d'ici 2020, la complétude sur le département du déploiement de la fibre optique.

Zoom sur une action

Le Conseil départemental sait combien les nuisances sonores en milieu urbain peuvent dégrader le cadre de vie des habitants. Il s'agit d'un chantier prioritaire mis en œuvre dans le cadre du Plan de maîtrise des nuisances sonores, adopté en 2011. Ce Plan est le document cadre de la politique « bruit » du Département. Il est complété d'un Plan de prévention du bruit dans l'environnement des rues départementales, son volet réglementaire, qui a été adopté en 2012 suite à la consultation des habitants.

Le Département mène des interventions de traitement des points noirs du bruit routier le long de zones d'actions prioritaires (sections des ex-RN 2, ex-RN 3, ex-RN 301 et RD 44...). Deux programmes expérimentaux de lutte contre les nuisances sonores sont ainsi menés le long de ces voiries dans le cadre de conventions avec l'ADEME signées depuis 2013. En 2015, 360 logements ont bénéficié de cette opération anti-bruit.

Au total, le parc ciblé est estimé à 1 750 logements. A la fin de l'année 2015, 760 logements avaient bénéficié de ce programme depuis sa création.

Un nouveau modèle urbain métropolitain

PROJET D'ÉCOLOGIE URBAINE (PEU)

A travers le Projet d'Ecologie Urbaine, adopté en juillet 2013, le Département affirme une nouvelle fois, après l'adoption du Plan Climat Energie Départemental et de l'Agenda 21, son engagement en faveur d'un développement durable et solidaire du territoire de la Seine-Saint-Denis.

Un projet en faveur de la réduction des inégalités sociales et environnementales

L'écologie urbaine consiste à rapprocher les enjeux écologiques (préservation des ressources, lutte contre les pollutions, gestion des risques, changement climatique...) des enjeux de vie en ville.

Face à l'ampleur des questions auxquelles nous sommes confrontés, le Département a défini quatre orientations dans le cadre de son Projet d'écologie urbaine qui visent à profiter de la dynamique de changement en cours, pour agir en faveur de l'environnement tout en améliorant la qualité de vie en Seine-Saint-Denis et le bien-être des habitants.

Le projet d'Ecologie Urbaine visant principalement à renforcer la cohérence des différentes politiques sectorielles, les moyens à mobiliser consisteront essentiellement à du temps à dégager pour assurer une meilleure transversalité et généraliser des organisations en mode projet pour les actions relevant du projet départemental.

Par ailleurs, la collectivité souhaite prendre appui sur l'ensemble des acteurs du territoire, acteurs institutionnels (Etat, Région, communes, universités, l'Institut de Recherche et de développement), mais aussi associations, scientifiques et citoyens.

Une démarche d'élaboration concertée

Le projet d'écologie urbaine (PEU), projet éminemment transverse, s'appuie sur les grandes politiques départementales mises en œuvre depuis plus de 40 ans en matière d'eau, d'espaces verts, de transport, en les renforçant et en leur donnant une lisibilité et une cohérence plus grande.

C'est pourquoi, l'élaboration du PEU s'est faite au cours de plusieurs ateliers au sein du Département et avec l'appui pour chacun, d'experts : docteur en écologie du Muséum National d'Histoire Naturelle, chercheur du Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED), docteur de l'observatoire régional de la santé, et consultant en marketing éthique.

Ces experts ont permis de bien appréhender les caractéristiques de notre territoire et de poser un regard bienveillant mais critique sur les programmes d'actions du Département afin de dégager des pistes d'amélioration.

Des réalisations exemplaires

Pour chacune des quatre orientations du projet d'écologie urbaine, plusieurs actions, détaillées dans le PEU, seront mises en œuvre ou poursuivies avec un éclairage nouveau. Quatre exemples sont ici proposés en illustration.

Au titre de l'orientation 1 « affirmer la place de la nature en ville pour la qualité de vie et la qualité de ville », citons le déploiement du Chemin des parcs, liaison éco-paysagère visant à relier l'ensemble des parcs et des espaces de nature du territoire afin de les rendre plus accessibles et permettre de passer aisément d'un parc à l'autre.

L'accompagnement des entreprises par la formation, le développement de l'innovation et le transfert de technologie, sont pensés pour les inciter à intégrer la dimension de développement durable dans leurs activités et participer ainsi à l'orientation 2 « s'engager pour limiter notre impact sur les ressources naturelles ».

Concernant l'orientation 3 « anticiper les risques naturels et adapter le territoire aux changements climatiques », l'évaluation des risques naturels a vocation à être renforcée afin de prioriser les interventions pour protéger les populations et les équipements, notamment dans une perspective à long terme d'accentuation des phénomènes naturels extrêmes.

Enfin, pour l'orientation 4 « réduire les nuisances environnementales pour le bien être et la santé des populations », les premières initiatives de protection des logements menées dans le cadre du Plan de

Un nouveau modèle urbain métropolitain

Maîtrise des Nuisances Sonores de 2011, sont poursuivies afin d'agir en priorité sur les secteurs multi-exposés et auprès des populations les plus sensibles.

Zoom sur une action

Concertation sur l'avenir du parc Georges-Valbon et la modernisation des parcs départementaux

Le Département de la Seine-Saint-Denis, aménageur et propriétaire du parc Georges-Valbon depuis 50 ans, a lancé une concertation publique afin que chacun – usager, riverain, élu – puisse s'exprimer sur l'avenir de cet espace naturel exceptionnel et co-construire un projet pour le parc et ses abords.

Des entretiens individuels se sont déroulés à l'été 2015 dans le parc, sur ses usages, son accessibilité et son rapport à la ville. Le Département a ensuite mis en ligne un questionnaire sur son site Internet du 26 août au 20 septembre auquel 3 500 personnes ont répondu. Une phase de réunions thématiques publiques et d'ateliers a suivi à partir de novembre 2015.

Cette consultation a été particulièrement décisive. C'est en effet, sur la base de certaines de ces conclusions qu'ont été initiées des réflexions sur un projet de modernisation des parcs départementaux afin que ces derniers répondent mieux aux attentes des habitants.

Le plan « réinventons nos parcs » a été élaboré et adopté en 2016 par l'assemblée départementale.

Après avoir porté au cours des années 70-80 des programmes ambitieux d'aménagement pour augmenter la surface d'espaces verts ouverts et permettre d'atteindre 12 m² d'espace vert public par habitant, après la mise en œuvre dans les années 90 de la gestion harmonique dans les parcs pour concilier accueil du public et préservation des espèces et des habitats naturels, ce programme vise à accompagner une troisième évolution des parcs, en permettant d'en augmenter la fréquentation et la qualité d'accueil tout en veillant à la préservation de leurs qualités éco-paysagères.

Avec ce plan, le Département porte une ambition structurée autour de quatre objectifs :

- 1) Renforcer les liens entre les parcs et la ville et améliorer leur accessibilité**
- 2) Intensifier et diversifier les usages pour faire des parcs des lieux de culture, de sport, et de loisirs**
- 3) Susciter les initiatives en offrant des espaces d'expression, de mises à dispositions et développer de nouveaux modes de gestion**
- 4) Faire des parcs départementaux de véritables laboratoires d'innovation sociale, écologique et de gouvernance**

Faire de la protection des ressources naturelles une opportunité d'avenir

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN ET ASSAINISSEMENT

Le Département exploite un réseau de 27 pluviomètres qui enregistre la pluie sur le Département. Les mesures de pluie sont utilisées en temps réel par le dispositif de gestion automatisée Niagara qui gère les flux dans le réseau d'assainissement. Les consignes de gestion hydrauliques appliquées par les stations locales réparties sur le département s'ajustent ainsi en temps réel à la pluviométrie, afin d'éviter les inondations par débordement de collecteurs et la pollution du milieu naturel par délestage des réseaux surchargés vers la Seine et la Marne. Les mesures de pluie sont également utilisées en temps différé pour analyser le fonctionnement hydraulique des réseaux d'assainissement, pour modéliser les écoulements et concevoir de nouveaux ouvrages.

⇒ Le Conseil départemental, à travers ses actions de préservation des ressources naturelles, s'attache à en faire un levier en termes de création d'emplois « verts », de valeurs pédagogiques, ou encore de lien social.

Améliorer la qualité de l'air

Le bilan annuel de la qualité de l'air établi par AIRPARIF confirme que la situation reste problématique sur la zone dense de l'agglomération, particulièrement en proximité du trafic routier.

Les différentes actions menées par le Département en faveur des transports en commun et de la mobilité durable visent à améliorer cette situation sur le long terme. En parallèle, par sa présence au sein de l'association de surveillance de la qualité de l'air francilienne AIRPARIF, le Département contribue concrètement au développement des connaissances sur la pollution de l'air (via le réseau des stations de mesure et des études thématiques spécifiques) et à l'information du public. Ainsi, le site internet du Département relaie quotidiennement l'état de la qualité de l'air en Seine-Saint-Denis. Par ailleurs, le Département met à disposition des collectivités locales du territoire, le bilan annuel de la qualité de l'air en Seine-Saint-Denis. Ces informations permettent notamment aux urbanistes des communes de mieux prendre en compte la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement du territoire.

Dans le cadre de la construction de la métropole du Grand Paris, des travaux sont en cours, initiés par la Ville de Paris en 2015, autour d'une réflexion commune de lutte contre la pollution atmosphérique, associant les collectivités directement impactées par la mise en place du plan parisien sur qualité de l'air. Cette initiative a abouti à la participation du Département au projet « Villes respirables en 5 ans » qui propose un accompagnement de l'Etat pour l'amélioration de la qualité de l'air à l'échelle métropolitaine.

Enfin, l'actualisation du plan de protection de l'atmosphère (PPA) a été lancée début 2016. Le Département participe à ces travaux de révision en contribuant à plusieurs groupes de travail thématiques. L'assemblée départementale sera consultée en 2017 sur le projet élaboré, préalablement à l'adoption du futur plan.

Redécouvrir le rôle et la place de l'eau au quotidien

Le Département entretient et exploite les 700 km du réseau de collecteurs départementaux. Ses actions sont inscrites dans le schéma directeur d'assainissement Audace qui fixe 89 engagements concrets pour la période 2014-2023. Audace est organisé autour de 4 grandes orientations :

- assurer la pérennité du patrimoine départemental d'assainissement,
- lutter contre les inondations,
- maîtriser la qualité des rejets aux milieux aquatiques,
- développer une gestion solidaire de la ressource en eau et renforcer sa présence dans la ville.

Zoom sur une action

Le Département mène également un important travail de sensibilisation permettant de redécouvrir le rôle de l'eau au quotidien. Le projet **Escale d'eau** porte cette ambition à travers les communes du territoire en se tournant vers le grand public à travers des manifestations culturelles et sociales.

Favoriser la biodiversité remarquable et ordinaire dans les espaces verts du département
BIODIVERSITÉ ET NATURE EN VILLE
<p>1 157 ha. C'est la superficie du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis, le seul espace urbain français qui ait pu intégrer ce réseau européen de sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité de leurs espèces sauvages et de leurs habitats. Ce site est exceptionnel, car les zones fortement urbanisées sont rarement favorables à la biodiversité remarquable.</p>
<p>⇒ Le Département est le principal propriétaire et gestionnaire d'espaces naturels en Seine-Saint-Denis. Il vise à répondre aux besoins de leurs usagers, les sites concernés étant très fréquentés, mais aussi à assurer la préservation et le renforcement de la biodiversité, des enjeux majeurs à l'échelle mondiale. C'est à la recherche de l'équilibre entre ces deux priorités que se consacrent les équipes du Département.</p>
<p>Mieux connaître les écosystèmes</p> <p>Le Département réalise régulièrement des inventaires pour avoir une connaissance fine de l'état de la biodiversité de son territoire et surveiller l'évolution des espèces. Ces observations sont principalement conduites dans le cadre des conventions passées avec des partenaires scientifiques ou associatifs. Leurs résultats sont centralisés au sein de la base de données de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU).</p> <p>Depuis sa création en 2006, la base de données de l'ODBU a fait l'objet de plusieurs évolutions afin de rendre son exploitation plus efficace. Elle compte aujourd'hui 220 000 données</p> <p>Son exploitation se fait principalement selon deux modalités : des extractions de données et analyses à l'échelle départementale sur l'état de la faune et de la flore et notamment, sur les espèces d'oiseaux patrimoniales Natura 2000. Ainsi, en 2016, l'ODBU a reçu plus de 300 sollicitations dont la moitié pour des demandes d'extractions ou d'analyses. Collectivités, associations et particuliers se sont ainsi saisi de l'observatoire comme d'un outil régulier et solide de connaissance du territoire</p> <p>Conseiller sur la prise en compte de la biodiversité dans la gestion et l'aménagement afin de permettre l'émergence d'une trame verte départementale</p> <p>En dix ans, l'ODBU a travaillé sans relâche à la traduction concrète des enjeux de biodiversité dans les aménagements et la gestion dont le Département a la charge, mais également auprès des acteurs locaux. Après l'élaboration d'une première série de livrables techniques (fiches de conseils et de recommandations, disponibles sur le Centre Ressources Partenaires du Département et sur le site Internet des parcs départementaux, dans l'onglet « Ressources pour les professionnels), l'Observatoire s'est directement impliqué dans l'accompagnement de projets d'aménagement de différents opérateurs.</p> <p>En 2016, une grande partie de son activité a résidé dans l'accompagnement des études trames vertes et bleues sur le territoire.</p> <p>De nombreux fiches retours d'expériences sont disponibles dans les Ressources pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis, en ligne sur le CRP</p> <p>Informier et sensibiliser le public à la biodiversité</p> <p>La valorisation des actions de l'ODBU est réalisée depuis sa création au travers de deux volets principaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- la communication scientifique : via des publications ponctuelles ou récurrentes comme le <i>Biodiversitaire</i> (bilan bisannuel des travaux de l'ODBU), mais également grâce à sa participation à des colloques, conférences et interventions en direction de publics variés ; l'année 2016 a été consacrée à la conception d'une nouvelle édition du <i>Biodiversitaire</i> qui devrait sortir en 2017

Un nouveau modèle urbain métropolitain

- **la médiation scientifique auprès du grand public**, fortement axée sur les sciences citoyennes : grâce au réseau Observ'acteur (148 membres réguliers à ce jour), encourageant le grand public à enrichir la base de données de l'ODBU et à participer au programme national de sciences participatives du MNHN (Vigie-Nature), mais également en lui proposant une offre personnalisée d'activités naturalistes tout au long de l'année, avec comme point d'orgue la manifestation « 24H pour la biodiversité en Seine-Saint-Denis ». Une édition spéciale Jeux Olympiques a été menée le long du canal de l'Ourcq en 2016

Enfin, avec l'explosion des TIC impliquant de nouveaux modes d'échange des données, l'ODBU s'est penché sur ces problématiques et a mis au point en 2015 deux outils numériques corollaires d'Observ'acteur : une balade dématérialisée d'initiation à l'observation de la nature au parc départemental du Sausset et un site mobile de saisie en ligne des données naturalistes (*via* le Géoportail 93). Ces outils ont fait l'objet d'une campagne de diffusion et de présentation en 2016.

Orientation 3 – Une gouvernance partagée, du local au global

LES PRIORITÉS DU DÉPARTEMENT

FAIRE VIVRE LE DIALOGUE TERRITORIAL ET LA DÉMOCRATIE EN SEINE-SAINTE-DENIS, EN PARTICULIER AUTOUR DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Dialoguer avec les territoires dans le cadre de coopérations de niveau départemental
- Ecouter et associer la population aux politiques publiques

PESER DANS LA GOUVERNANCE POUR UNE MÉTROPOLE PLUS SOLIDAIRE ET UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PLUS À L'ÉCOUTE DES TERRITOIRES

- Se battre, aux côtés d'autres collectivités, pour une gouvernance à même de mettre la solidarité au cœur du projet métropolitain

UN DÉPARTEMENT OUVERT SUR L'EUROPE ET SUR LE MONDE

- Mener des actions de solidarité internationale et de coopération au niveau européen sur la base des principes du développement durable

Inscrire l'action du Département dans une démarche d'amélioration continue
ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE, GROUPES POLITIQUES, PILOTAGE ET STRATÉGIE, AUDIT INTERNE, STRATÉGIE BUDGÉTAIRE
42. C'est le nombre de conseillers départementaux élus pour six ans au suffrage universel lors des élections départementales. L'Assemblée départementale décide des orientations des politiques publiques mises en œuvre par l'administration et vote le budget.
Dans un contexte budgétaire contraint, le Département souhaite être particulièrement vigilant sur le maintien de la priorité donnée au développement durable dans la construction et la mise en œuvre des politiques départementales.
Concevoir les orientations structurantes pour le Département et s'assurer de la bonne réalisation des missions de la collectivité Plusieurs démarches sont mises en œuvre par l'administration pour jouer un rôle d'aide à la décision auprès des décideurs en charge de l'orientation de l'action publique, et optimiser son efficacité et son utilité sociale : <ul style="list-style-type: none">- animer un dialogue de gestion continu permettant de mettre à disposition des données stratégiques sur les politiques du Département et de contribuer à la préparation et au suivi des activités et du budget ;- développer l'évaluation des politiques publiques, avec la mise en œuvre du Programme pluriannuel d'évaluation des politiques publiques;- réaliser des missions d'audit et de contrôle interne ;- améliorer la connaissance des évolutions du territoire et de la population pour définir au mieux les politiques publiques départementales ;- favoriser la coopération territoriale en développant une gouvernance partagée avec l'ensemble des collectivités territoriales de Seine-Saint-Denis et accompagner les changements métropolitains ;- développer une démarche de veille et des travaux prospectifs, à partir des priorités de la collectivité et développer la culture de l'innovation au sein des services.
Innover pour une meilleure efficacité de notre service public Au cours des dernières années, d'importants chantiers de modernisation de l'administration départementale ont été menés afin d'améliorer la relation aux usagers du service public et les processus internes. Ces efforts de modernisation se poursuivent. La mise en œuvre du Plan d'optimisation 2015-2017 a été poursuivie en 2016. Il s'agit d'amplifier encore les efforts menés pour concilier les objectifs d'efficacité des politiques départementales, les dispositifs destinés à améliorer la qualité des prestations et la nécessité d'une gestion rigoureuse. Les mesures d'optimisation concernent l'orientation et le périmètre de nos politiques, la structuration des services, la qualité de service, la gestion des moyens et la gestion du personnel. Dans le même temps, des efforts sont réalisés pour améliorer la relation de la collectivité avec ses partenaires, comme par exemple le renforcement du dialogue de gestion avec les établissements médico-sociaux tarifés ou les collèges sous dotation départementale, ou encore, concernant ses partenaires associatifs, le projet de dématérialisation des demandes de subventions et le développement d'outils favorisant la connaissance des actions menées.
<u>Zoom sur une action</u> La volonté de faire évoluer notre relation aux usagers se traduit par le développement de télé-procédures permettant d'ores-et-déjà le suivi des dossiers et, demain, le dépôt des demandes de prestation, la réorganisation des lieux d'accueil du public, ou encore l'amélioration de notre réponse téléphonique avec la mise en place d'un centre de contacts.

Donner à tous les Séquano-Dionysiens l'opportunité d'être acteurs du territoire

PROMOTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

1029. C'est le nombre d'associations soutenues financièrement par le Département en 2015 en subventions de fonctionnement, pour un budget de 43,44 millions d'euros. Les associations jouent un rôle clé en Seine-Saint-Denis, en répondant à des besoins qui, sans elles, ne seraient pas satisfaits, avec une dimension citoyenne et démocratique fondamentale. Elles participent également de manière essentielle au développement territorial, avec des implications économiques et en termes d'emplois.

⇒ Le Conseil départemental souhaite soutenir le travail mené sur le terrain par les bénévoles du tissu associatif local et conduire des actions en faveur de l'éducation populaire, dans de nombreux domaines : solidarité internationale, patrimoine, culture, sports, loisirs, social, éducation, notamment à l'environnement, etc.

Renforcer la relation entre le Département et les associations

Un chantier est engagé depuis 2011 pour améliorer la lisibilité du soutien du Département à la vie associative en Seine-Saint-Denis (appui financier et/ou accompagnement à l'élaboration de projets). Il a abouti à la publication d'un guide à l'usage des associations et d'un vade-mecum à l'usage des agents, à la création d'un outil de gestion des risques associatifs, à l'établissement d'un modèle de convention permettant la mise en place de nouvelles modalités de suivi et d'évaluation ainsi qu'à l'harmonisation du processus du financement. En 2016 est lancé le processus de dématérialisation de la demande de subvention qui sera généralisé en 2017.

En 2015, une étude intitulée « Paroles d'associations de la Seine-Saint-Denis » a été réalisée auprès des associations soutenues par Département. Celle-ci correspondait à la volonté de mieux connaître les réalités et les problématiques associatives, d'apprécier l'utilité sociale des associations en Seine-Saint-Denis et d'analyser l'évolution des relations entre associations et institutions publiques. En juin 2016, un premier rapport annuel sur le soutien du Département aux partenaires associatifs a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée départementale.

Ce document présente des éléments de contexte nationaux et départementaux sur le monde associatif et ses enjeux, un panorama du soutien financier du Département, les démarches menées pour améliorer les relations entre notre collectivité et ses partenaires associatifs. Il s'agit d'une étape dans la reconnaissance du rôle majeur des associations en matière de solidarité, d'égalité et de lutte contre toutes les discriminations, de citoyenneté, de développement durable et territorial.

Développer et articuler les démarches d'éducation populaire

Le Département poursuit l'animation du réseau d'éducation populaire à travers l'espace collaboratif « educationpopulaire93.fr », qui comptait en moyenne 400 visites par jour en 2016, et la newsletter associée, envoyée à 1 500 personnes tous les 15 jours. Ce site est désormais intégré à la nouvelle Plateforme en direction des Partenaires du Département qui correspond à la volonté du Conseil départemental d'être un acteur fédérateur sur cette question, et de proximité auprès des populations.

Encourager la démocratie participative

Le Département est soucieux du dialogue qu'il peut instaurer avec les usagers, habitants et acteurs locaux. Il a mis en place à ce titre un laboratoire d'idées interne dédié au renforcement de ses démarches participatives, appelé « Osons la participation ». Fondé sur la contribution d'agents volontaires issus des différents services départementaux, ce laboratoire travaille à la valorisation des différentes expériences déjà initiées par la collectivité, à la production d'un guide pratique et à l'élaboration d'une charte de la participation.

S'engager en faveur d'une Europe solidaire et d'une coopération internationale équitable

SOLIDARITÉ ET COOPÉRATIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES

21,2%. C'est la part d'étrangers dans la population de Seine-Saint-Denis, équivalente à celle de New York ou du Grand Londres. Marquée par l'histoire des migrations et ses développements contemporains, sa population se distingue par sa jeunesse et la diversité de ses origines. Ces caractéristiques sont des atouts qui témoignent de la modernité et du potentiel de créativité du territoire.

⇒ Le Département cherche à obtenir des financements européens pour ses politiques sociales et innovantes et à soutenir des projets de coopération européenne et internationale dans des logiques de financement et de cofinancement de ses politiques publiques.

S'appuyer sur l'Union européenne pour renforcer le développement local et la solidarité

La politique européenne du Département s'inscrit dans les orientations de l'Agenda 21 et de celles que l'Union européenne s'est fixée en matière de développement durable, de compétitivité et d'inclusion sociale. Elle prend ainsi place dans un cadre européen plus large dont les objectifs politiques ont été fixés en 2010 par la Stratégie « Europe 2020 ». Cette stratégie, qui s'appuie notamment sur les fonds structurels européens et d'investissement (FESI), promeut un modèle de croissance durable, intelligente et inclusive.

Par son action, le Département contribue chaque année à rapprocher la Seine-Saint-Denis des objectifs chiffrés de la Stratégie « Europe 2020 » en matière d'emploi, de lutte contre le décrochage scolaire et de réduction de la pauvreté. Sur la programmation 2014-2020, il alloue plus de 36 millions d'euros de fonds européens à l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA. A compter du 1^{er} janvier 2015, le Département bénéficie d'une enveloppe de près d'un million d'euros pour investir dans la formation et l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans non scolarisés, sans emploi et sans formation.

Enfin, en septembre 2016, le Département a déposé une candidature au programme européen Life (instrument financier pour l'environnement et le climat) afin de soutenir un projet de réduction du gaspillage alimentaire dans les 125 collèges du territoire.

Promouvoir la paix, les coopérations et l'éducation à la citoyenneté mondiale

Après Paris, la Seine-Saint-Denis est le territoire français qui compte le plus grand nombre d'associations de solidarité internationale et d'organisations de solidarité issues des migrations.

Le Conseil départemental mène une politique d'animation territoriale avec tous ces acteurs et soutient leurs projets individuels ou associatifs (de solidarité internationale et d'éducation au développement), en mettant à leur disposition le centre départemental de ressources Via le Monde. En 2016, près de 200 projets ont ainsi été accompagnés. Une trentaine d'entre eux a bénéficié d'un appui financier. Près de 150 personnes ont également profité de l'offre de formation à la conduite de projet que dispense Via le monde. Conjointement, sont réalisés des parcours pédagogiques d'éducation à la citoyenneté mondiale dans les collèges.

Le Département conduit aussi sa propre politique de coopération décentralisée. Elle vise à développer des relations avec des collectivités d'autres pays en s'appuyant prioritairement sur les compétences de l'administration départementale et en recherchant systématiquement d'autres partenaires et d'autres financements : l'assainissement au Maroc, aux Comores, au Vietnam et en Palestine et le développement économique en Israël, au Maroc et au Vietnam.

Zoom sur une action

Le Département de la Seine-Saint-Denis reste mobilisé pour la COP 22. Dans la continuité de la COP 21, avec l'organisation d'une conférence internationale sur les problématiques des périphéries métropolitaines face aux changements climatiques, et la mobilisation de jeunes issus des territoires de coopération décentralisée (Palestine, Vietnam, Maroc) pour la Conférence de la jeunesse, le Département poursuit son soutien auprès des jeunes engagés pour le Climat en lien avec le Maroc.

Un collectif d'une dizaine de jeunes dionysiens se prépare à partir à Marrakech aux côtés des jeunes négociateurs français qui se rendront en zone bleue. Et pour les jeunes qui restent en France, une nouvelle édition du week-end de formation « We Warn » des jeunes ambassadeurs du climat sera organisée à Noisy le Grand du 11 au 13 novembre 2016 réunissant environ 150 franciliens engagés pour le climat.

Orientation 4 – Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

LES PRIORITÉS DU DÉPARTEMENT

FAVORISER LES BONNES PRATIQUES DES AGENTS

- Sensibiliser et mobiliser les équipes
- Renouveler les approches et les outils à leur service

CONCEVOIR ET GÉRER UN PATRIMOINE DURABLEMENT

- Intégrer des exigences en matière de développement durable dans les opérations de construction
- Rationaliser l'entretien et la maintenance des bâtiments
- Réduire la consommation d'énergie et d'eau et améliorer la qualité de l'air intérieur
- Intégrer l'ergonomie dans la conception et l'aménagement des bâtiments

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC AVEC LE PROJET D'ADMINISTRATION

- Renforcer le pilotage stratégique des politiques départementales
- Améliorer la relation à l'utilisateur pour offrir un service public innovant, cohérent et efficace
- Accompagner les agents dans leurs parcours et leur quotidien
- Mieux coordonner pour mieux travailler ensemble
- Associer pour co-construire une politique de territoire

LE DÉPARTEMENT, ACHETEUR ET FINANCEUR RESPONSABLE

- Développer les clauses de développement durable dans la commande publique, notamment sociales
- Renforcer l'exemplarité du Département dans les événements qu'il organise et soutient

Mettre en œuvre le développement écologique, social et solidaire du territoire par les achats du Département

COMMANDE PUBLIQUE, (STRATÉGIE BUDGÉTAIRE ET SYSTÈMES D'INFORMATION)

221 899 688 € HT, c'est le montant des contrats de commande publique notifiés en 2016 concernés par des dispositions sociales et/ou environnementales. Cela représente 70 marchés, soit 43% de l'activité. 64 marchés comportent une disposition environnementale, 5 marchés ont pour objet spécifique l'insertion par l'activité économique.

Le Département est ainsi soumis à l'obligation d'adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

⇒ Parce qu'il est engagé par les prestations qu'il commande dans le cadre de ses marchés, mais aussi parce qu'elle constitue un levier d'incitation au progrès écologique et social des entreprises, le Département s'astreint à une commande publique exemplaire.

Intégrer le développement durable dès la définition du besoin

C'est en interrogeant le besoin au plus tôt que le Département intègre à ses actions les enjeux de développement durable avec la meilleure cohérence. En décidant, par exemple, de passer un marché de déconstruction de l'ancienne cité administrative au lieu d'un marché de démolition, afin de pouvoir réutiliser une partie des matériaux dans les travaux d'infrastructure du Parc de la Bergère, et en imposant une évacuation des déchets de chantier par voie fluviale afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport. De la même manière, dans le cadre du renouvellement de sa flotte de véhicules, la collectivité a fixé d'emblée un taux maximal d'émissions de CO₂ (110g/km). Pour ses marchés de nettoyage, elle demande également une prise en compte du développement durable dans le choix et l'utilisation des produits.

Si l'amélioration des pratiques peut se faire à tous les niveaux, un effort plus significatif encore s'impose dans les marchés à fort impact. Ainsi, le contrat de partenariat pour la construction et reconstruction de 3 collèges, signé en juin 2016, intègre, sur toute sa durée, des exigences en termes de performance énergétique, un fort volume d'heures d'insertion et un engagement du partenaire pour recourir aux PME dans la réalisation des travaux et la maintenance (de 26% à 30% du coût selon les phases du contrat).

Stimuler l'économie du territoire

En ayant systématiquement recours à l'allotissement, ou en favorisant les variantes, le Département permet aux plus petites entreprises de répondre à ses marchés. Par ailleurs, si le droit de la commande publique, en application du principe d'égalité de traitement, prohibe tout critère d'implantation géographique, les PME ont tendance à répondre davantage aux appels d'offres de leur territoire, en particulier lorsqu'ils sont rédigés en tenant compte des contraintes d'une petite structure. C'est particulièrement le cas en matière de travaux et de services.

Ainsi, en 2015, près de 80% des marchés ont été attribués à des très petites, petites, ou moyennes entreprises, et 29% à des établissements de Seine-Saint-Denis.

Le Département, dans le cadre de sa politique achat, participe également à des rencontres acheteurs en lien avec les PME du numérique implantées en Ile-de-France, relais de l'innovation territoriale.

Diversité : Faire émerger les bonnes pratiques via la commande publique

Depuis 2015, la *Charte pour la diversité à l'attention des candidats aux marchés publics du Département de la Seine-Saint-Denis* est intégrée aux pièces contractuelles des marchés de la collectivité. A ce jour, plus de 200 entreprises se sont donc engagées via la commande publique départementale, à respecter les principes de non-discrimination dans leur politique de recrutement, salariale ou d'avancement interne, et à sensibiliser leurs collaborateurs à la promotion de la diversité.

Développer l'exemplarité de la politique des ressources humaines

GESTION DE L'EMPLOI, DES COMPÉTENCES ET DES CARRIÈRES

6 991 agents travaillaient au Département au 31 juillet 2015. Premier employeur du département (1/3 des emplois en Seine-Saint-Denis appartient au secteur public), le Conseil départemental vise à développer son exemplarité à travers sa politique de gestion des ressources humaines.

Les recrutements d'emplois d'avenir et de jeunes en service civique dans le domaine de missions de développement durable ont permis de recruter 8 jeunes emplois d'avenir dans les parcs départementaux sur des fonctions d'accueil, d'animation et de préservation de la nature ainsi qu'un jeune sur une mission de service civique intitulée « Favoriser les axes d'éducation et de sensibilisation auprès des collégiens pour le tri sélectif ».

⇒ Développer une politique exemplaire basée sur l'épanouissement des agents constitue une priorité essentielle pour le Département.

Promouvoir de bonnes conditions de travail

Le Département est engagé depuis 2011 dans une démarche santé résolument axées sur la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail sur 4 axes : l'organisation de la collectivité en matière de santé au travail, l'évaluation des risques professionnels y compris des risques psychosociaux et la prévention des troubles musculo-squelettiques de métiers dit « sensibles »

Cette démarche sur 3 ans (2012-2015) se poursuit aujourd'hui dans le cadre d'un programme pluri annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail (2016-2018) et d'une démarche de maintien dans l'emploi qui constituent deux projets ambitieux.

Les axes majeurs sont la prévention de l'usure professionnelle, la prévention des risques différés liés aux expositions (CMR, amiante), l'amélioration des conditions de travail dans les crèches et collèges en cohérence avec les plans ambition collège et enfance et parentalité (amélioration des conditions matérielles de travail), et des dotations d'équipements de travail plus protecteurs.

La prévention des risques psychosociaux s'est appuyée sur la consolidation des démarches de prévention de stress post-traumatique et le renforcement des dispositifs de prévention tertiaire (accompagnement psychologique des cas de souffrance au travail), mais aussi sur des démarches de prévention primaire dans le cadre d'évaluation des risques sur trois directions test, en partenariat avec le fonds national de prévention de la CNRACL et avec la collaboration d'un comité scientifique. Ces démarches de prévention primaire se poursuivront dans le cadre du programme pluri-annuel

Favoriser un dialogue social de qualité

Le Département a souhaité formaliser le principe d'un dialogue social de qualité en signant avec les organisations syndicales un protocole le 11 septembre 2015.

Le Télétravail est en enjeu important proposé en négociation avec les Organisations syndicales. Une expérimentation permettra de définir les modalités de mise en œuvre.

Action sociale favorisant la qualité de vie des agents

Le Département est engagé dans une négociation en faveur de l'évolution du dispositif d'aide à l'acquisition d'une Complémentaire santé et Complémentaire prévoyance pour les agents. L'objectif est d'apporter une plus grande progressivité de l'aide de l'employeur pour l'adhésion des agents.

Le Département a le souci constant d'une action sociale adaptée aux besoins des agents. Ainsi, la COP 21 fin 2015 a favorisé la réflexion autour des engagements éco-citoyens du Département.

Plan de déplacements des agents

Le département a renforcé le plan de déplacement des agents, afin de limiter l'impact écologique lié à l'utilisation de la voiture. Dans ce cadre, il propose par exemple à ses agents des « tickets service », c'est-à-dire des tickets de transport sans avance de frais, pour leurs déplacements professionnels. Une diminution globale de 11,5% des consommations de carburant des agents entre 2014 et 2015 a été observée, l'effort étant poursuivi en 2016. Le département s'engage également dans une rationalisation (réduction de la flotte de 4,5% en 2015) et un verdissement de son parc automobile (les véhicules électriques représentaient 13% de la flotte en 2015).

Au titre des déplacements domicile-travail, c'est également une participation majorée du Département qui est

Eco-responsabilité

proposée. En 2014, 2 790 agents ont ainsi bénéficié d'une prise en charge de leur titre de transport (à hauteur de 50, 60 ou 70% du forfait Navigo annuel).

Un prêt pour aider les agents à financer l'achat de véhicules électriques (vélo ou voiture) a également été mis en place.

Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique a été instaurée une indemnité kilométrique vélo (IKV) pour les agents effectuant leurs déplacements entre leur domicile et le travail à vélo. L'Assemblée départementale a d'ores et déjà adopté le principe d'une mise en œuvre au département de cette indemnité. L'IKV sera mise en place au département dès lors que les décrets d'application relatifs à la fonction publique territoriale seront publiés.

Favoriser le développement des compétences

Chaque année, l'analyse des besoins du Département, pour la préparation du plan de formation, favorise des projets de formation individualisés, répondant aux enjeux des Directions. 4491 agents ont participé au moins une fois à une formation en 2015, soit 59 % de l'effectif. Cela représente une augmentation de 4,2 % par rapport à 2014. En matière de développement durable, il a été prévu dans le plan de travailler sur la commande publique éco-responsable et la conduite des véhicules électriques. De plus, dans le cadre de la prévention des risques professionnels, des actions ont été menées, notamment, sur le risque amiante et le travail sur écran.

Moderniser l'action administrative

Le Pôle Personnel et Relations Sociales s'est engagé dans la modernisation de ses outils afin de rendre plus fluides les relations avec l'ensemble des agents du département. C'est l'objectif du e-dossier RH mis en œuvre en mai 2016 : cet espace, accessible depuis Intranet, permet aux agents d'avoir accès à des éléments concernant leur carrière (historique de carrière – grade, échelon, indice – et d'affectation)

Le e-dossier rh permet également d'adresser en ligne des demandes au PPRS : chaque agent peut faire une demande de modification de RIB, de prise en charge de ses frais de transport ou de modification du SFT. Cela permet des transmissions plus rapides au PPRS et évite l'impression et la transmission de formulaires papier.

L'accès, sur cette même plateforme, aux bulletins de paie dématérialisés et le choix qui est laissé à l'agent de renoncer à recevoir chez lui son bulletin de paie par voie postale constitue un élément important de modernisation de nos outils et contribue à l'effort éco responsable de la collectivité pour limiter autant que possible les impressions papier.

Ces actions de modernisation et projets de dématérialisation devront être poursuivies en 2017 par la mise en place de nouvelles télé-demandes et par le renforcement de la dématérialisation du bulletin de paie.

Zoom sur une action : l'accueil des personnes handicapées

645 agents : c'est le nombre de personnes handicapées identifiées en tant que telles et en poste au Département au 31 décembre 2015, soit 8,10% des effectifs. La Seine-Saint-Denis a été reconnue et récompensée par le *Prix des collectivités accessibles* pour sa **politique volontariste engagée en faveur du recrutement et en matière d'aménagement et d'accessibilité des conditions de travail**.

La gestion de leurs déplacements, des actions de sensibilisation, des outils de communication et un forum sur le handicap sont mis en place en interne pour les agents en situation de handicap mais aussi les personnels en relation avec eux.

LE DÉPARTEMENT, UN EMPLOYEUR ENGAGÉ POUR L'ÉGALITÉ

Parce que l'administration départementale doit être à l'image de ce que la collectivité souhaite pour le territoire, la collectivité s'est engagée en 2014 dans une démarche de candidature au label Diversité délivré par l'AFNOR. Ce label exigeant concerne la prévention des discriminations et la promotion de la diversité dans le cadre de la gestion des ressources humaines.

La démarche d'obtention du label Diversité constitue un cadre méthodologique qui permet de s'assurer que les dispositifs et politiques mis en œuvre au sein de la collectivité garantissent l'égalité de traitement, tant du point de vue de la gestion des ressources humaines que de celui des relations avec les usagers.

La candidature de la collectivité, déposée en avril 2015, portait sur un périmètre correspondant à environ 50 % de ses effectifs. L'audit a eu lieu en septembre 2015.

Sur la base du rapport d'audit et des réponses de la collectivité concernant les points jugés insuffisants par les auditeurs, la commission nationale de l'Afnor du 4 février 2016 a décidé de l'attribution du Label Diversité au Département de la Seine-Saint-Denis, ce qui en fait le premier Département labellisé.

Le label diversité est attribué pour une durée de 4 ans, il fera l'objet d'un audit intermédiaire fin 2017 puis d'un audit de renouvellement deux ans plus tard.

L'audit intermédiaire portera sur un périmètre élargi. Environ 2656 agent.e.s vont intégrer le périmètre de labellisation :

En 2017, l'extension du périmètre de labellisation à l'ensemble des directions départementales permettra de poursuivre l'effort de formation et sensibilisation des agents afin d'accompagner les changements de pratiques et culturels nécessaires. Pour déconstruire les stéréotypes et préjugés, il faut aussi produire de la connaissance, le diagnostic territorial mené avec l'appui du CGET permettra d'appréhender les discriminations qui peuvent être subies par les jeunes sur les champs de l'emploi, l'éducation et l'accès aux droits. Ce diagnostic répond aussi à l'objectif du Département de sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire à travailler en réseau sur cet enjeu.

D'ores et déjà, des résultats concrets ont été obtenus :

- un travail important a été réalisé sur les procédures de recrutement et les outils partagés entre les équipes du PPRS et les directions.
- une cellule « Égalité au travail » est opérationnelle depuis novembre 2014. Son enjeu principal est de protéger les agent.e.s et favoriser la sécurisation juridique des pratiques de gestion des ressources humaines et des relations de travail au sein de la collectivité, du point de vue de l'égalité de traitement en lien avec des risques de discrimination. La cellule offre une nouvelle voie de recours interne, facultative, et non contentieuse aux agent.e.s qui s'estiment victimes de discrimination et ne souhaitent pas solliciter les canaux classiques (hiérarchie, correspondant personnel, services du PPRS...).
- Après la formation des professionnels RH en 2015, les années 2016 et 2017 seront consacrées à la formation des encadrants pour favoriser des pratiques managériales non discriminantes.

Par ailleurs, le Département souhaite créer un Observatoire afin de mieux repérer et mesurer les phénomènes discriminatoires, condition indispensable pour l'efficacité de ses actions. Cet observatoire départemental sera construit et piloté avec des acteurs du territoire notamment des universités pour disposer d'une expertise scientifique. Il travaillera avec les institutions européennes et si possible dans le cadre de coopérations internationales.

Gérer de façon éco-responsable le patrimoine et les consommations départementaux
RESSOURCES INTERNES : BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX, LOGISTIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION
1 990 000 m ² de surface (SHOB) de bâtiments répartis sur 571 ensembles immobiliers (dont les collèges) sont gérés par le Département.
⇒ En la matière, le Département a un triple objectif : répondre aux enjeux environnementaux, être garant du bien-être des agents et optimiser les coûts.
Concevoir et gérer un patrimoine durablement <p>Le Département intègre des exigences énergétiques et environnementales dans les opérations de construction et de rénovation des bâtiments départementaux. La diffusion d'un guide sur les éco-matériaux, depuis 2013, permet d'intégrer cet objectif en amont dans les marchés publics.</p> <p>Par ailleurs, le Département a poursuivi la réalisation réglementaire des diagnostics de ses bâtiments relatifs à l'accessibilité et aux économies d'énergie, mais souhaite aller au-delà en concevant une gestion partagée de son patrimoine par le biais de la stratégie foncière et immobilière, afin d'en adapter les usages et de mieux maîtriser les coûts d'entretien.</p>
Maitriser et réduire les consommations <p>La maîtrise et la réduction des consommations de ressources (eau, énergie, consommables) s'inscrivent dans les priorités du Département. De nouvelles solutions sont mises en place notamment pour suivre à distance les consommations des bâtiments afin de les optimiser. Les consommations d'eau et des réseaux de chaleur des crèches et des sites centraux sont en baisse depuis 2013 (consommations d'eau dans les sites centraux : 6 761 745 m³ en 2013 contre 5 790 696 m³ en 2015 ; consommations des réseaux de chaleur : 9 253 218 kWhDJU en 2013 contre 8 192 008 kWhDJU en 2015). Les consommations d'électricité et de gaz sont stables depuis 2013.</p>
Réduire les déchets à la source <p>A travers son plan départemental de prévention des déchets, le Département s'est fixé l'objectif de contribuer à réduire le volume et la dangerosité des déchets.</p> <p>Le Département mène une action exemplaire en matière de déchets verts (notamment ceux produits dans les parcs départementaux) car 95% d'entre eux sont compostés.</p> <p>Plusieurs leviers d'amélioration sont identifiés : réduction des déchets dans les collèges, amélioration du tri du papier et limitation des impressions, réflexion engagée sur les déchets de chantier qui constituent une source importante de déchets.</p>
Poursuivre la modernisation des procédures <p>Le Département s'est aussi engagé dans la voie de l'administration numérique, gage d'amélioration en interne, à travers le développement de services en ligne et la mise à disposition d'applications mobiles. Une démarche de dématérialisation globale ambitieuse a été engagée en parallèle.</p> <p>La collectivité a axé ses efforts sur quatre axes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise à disposition des télé-services en direction des usagers avec la dématérialisation des demandes de subventions ainsi que la dématérialisation des demandes d'aides MDPH.• Mise à disposition des télé-services en direction des agents tels que l'accès dématérialisé au dossier RH, aux fiches de paies ainsi qu'à différentes démarches administratives• Dématérialisation de processus métier ainsi que les échanges avec les partenaires de la collectivité• La dématérialisation des documents et des signatures dans le circuit de décision de la collectivité

Zoom sur une action : Imprim'Eco

Le projet Imprim'Eco a pour objectif la réduction de la production de déchets et la consommation maîtrisée des ressources liées aux impressions.

Entre 2008 et 2015, environ 1600 imprimantes individuelles ont été réformées et non remplacées, au profit de matériels mutualisés. Ainsi sur cette période se sont 1007 copieurs multifonctions qui ont été installés en remplacement des imprimantes individuelles ou en renouvellement de copieurs vieillissants pour lesquels les coûts de fonctionnement étaient très élevés. Le nombre moyen d'utilisateurs de chaque point d'impression a ainsi considérablement augmenté, passant de 1,7 en 2008 à 3.6 en 2015.

L'objectif pour 2016 est d'atteindre 4 utilisateurs par point d'impression. Sur le plan budgétaire, la suppression des imprimantes individuelles au profit d'équipements mutualisé ainsi que la mise en œuvre de bonnes pratiques a permis de diviser le budget de fonctionnement « impression » par 4,1 entre 2008 et 2015.

Enfin, le Département poursuit la démarche Imprim'Eco en organisant régulièrement des communications sur les bonnes pratiques.

Le lien avec le cadre national du développement durable

La démarche de la Seine-Saint-Denis s'inscrit dans les principes fondamentaux énoncés, entre autres, par la Stratégie nationale de développement durable et le Grenelle de l'Environnement.

Chacune des cinq finalités du développement durable, définies par l'Etat dans le Cadre de référence national, est parfaitement intégrée dans les orientations de l'Agenda 21 départemental qui structurent le présent rapport :

- La première orientation, « égalité et promotion sociale », intègre les finalités de « cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations » et « d'épanouissement de tous les êtres humains ».
- La deuxième orientation, « un nouveau modèle urbain métropolitain » et le Plan Climat Energie Départemental, contribuent pleinement aux finalités de « la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère » et de « la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ».
- Enfin la « dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables » traverse l'ensemble de l'Agenda 21.

Par ailleurs, le Département est attaché aux principes d'action publique exprimés à travers les « éléments déterminants » du Cadre de référence national, en particulier la transversalité, le pilotage, l'évaluation, la participation, la transparence et le souci permanent d'innover.

Enfin, en présentant ce rapport, le Département répond aux prescriptions de l'*article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement* rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Le décret du 17 juin 2011 précise que le contenu du rapport doit permettre de mettre en évidence à la fois les politiques territoriales, traitées dans les deux premières orientations de ce rapport, et les pratiques et activités internes à la collectivité, traitées dans le cadre des deux dernières orientations.

Contactez le Département pour recueillir plus d'informations

Département de la Seine-Saint-Denis
Hôtel du Département
Esplanade Jean Moulin
93006 Bobigny Cedex
Tél : 01 43 93 93 93

Le Service du développement territorial et de la modernisation, au sein de la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation, pourra répondre à vos interrogations.

Production des données et relecture : l'ensemble des directions du Département de la Seine-Saint-Denis

Coordination de la rédaction : Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation

Conception et réalisation de la maquette : Direction de la communication

Délibération n° du 10 novembre 2016

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (RDD 2016)

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré

- DONNE ACTE à M. le Président du Conseil départemental de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Date d'affichage du présent acte, le

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Date de notification du présent
acte, le

Abstentions :

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

